



UNIVERSITÉ PARIS 12 Val-de-Marne (Créteil) 6, 7 et 8 avril 2005 Congrès d'Orientation du SNESUP-FSU

snesU.p

Le Congrès dans l'action

C'est un envoi exceptionnel que celui-ci, avec un Bulletin en quatre pages pour l'action des 9 et 10 mars et la première série de documents pour le Congrès d'Orientation du SNESUP-FSU des 6, 7, 8 avril... Imposer les revendications et propositions construites ensemble et rassemblées aux Etats Généraux en 2004, mettre en échec les mesures et le projet libéral - la dangereuse LOPRI - de F.Fillon : voilà les enjeux de ces prochaines semaines.

Le Congrès du SNESUP est au cœur de ces enjeux. Les documents préparatoires le développent. Sans suffisance ni dramatisation abusives, peut être faut-il en une phrase, souligner l'essentiel : parce que nous sommes le premier et même « le » syndicat des enseignants du supérieur, parce que ces prochaines semaines sont décisives, nous avons des responsabilités considérables et immédiates d'analyse, de revendications, de propositions, d'initiatives de rassemblement et d'action.

Fillon veut boucler en force la recomposition libérale de la recherche et de l'enseignement supérieur dans cette session du Parlement et de préférence en juillet. En même temps, le mouvement s'est renforcé, la volonté d'agir, d'agir ensemble réunit SLR, syndicats, associations de chercheurs. Cette volonté doit rassembler plus fortement que jamais les jeunes chercheurs en situation précaire et les personnels titulaires, les personnels des organismes de recherche et ceux des universités, en particulier chercheurs et enseignants chercheurs. Avec l'action, et d'abord le 9 mars, ensemble nous pouvons avancer, nous pouvons gagner, imposer plus encore qu'au 7 avril 2004, des avancées importantes pour la recherche et pour l'enseignement supérieur publics.

Notre action est renforcée par le mouvement social qui se développe dans le pays, avec la journée du 10 mars contre la casse de l'emploi, contre le démantèlement du droit du travail, pour la défense des services publics. Les enseignants du supérieur, l'ensemble des personnels en sont pleinement partie prenante.

Beaucoup de choses tiennent à la réflexion et l'engagement personnels de chaque syndiqué, à l'activité et à la dynamique de tout le SNESUP inséparablement dans le mouvement et dans le Congrès.

Maurice Hérin

Le Congrès d'Orientation **pourquoi et comment ?**

Le Congrès National d'orientation, c'est tous les deux ans un moment important de la vie démocratique et de l'action du SNESUP, pour mettre à jour l'orientation de l'activité du syndicat, actualiser sa plate-forme revendicative.

C'est aussi l'occasion de faire le bilan de l'activité des deux années écoulées depuis le précédent congrès et d'en tirer tous les enseignements. Le Congrès renouvelle également la direction nationale, c'est à dire la Commission Administrative (C.A.). Celle-ci désigne à son tour le Bureau National, le Secrétariat National et au sein de celui-ci le secrétaire général et le trésorier national.

Quelle préparation ?

Le travail préparatoire au Congrès repose essentiellement sur les sections syndicales et sur la participation de chaque syndiqué aux débats et aux votes, ainsi qu'à la désignation des délégués de la section au Congrès (cf. **Modalités d'organisation** en avant-dernière page de ce bulletin). Il s'agit tout à la fois de :

- débattre de l'activité 2001-2003 et **voter** sur le **rapport d'activité** présenté par la Direction Nationale,
- débattre de l'orientation du syndicat et **voter** sur les différents **textes d'orientation** proposés aux suffrages des syndiqués. C'est à partir des résultats de ce vote que le Congrès désignera la nouvelle C.A., à la proportionnelle des voix recueillies par chaque texte d'orientation,
- débattre des positions à adopter sur les **principales questions revendicatives**, et sur le **syndicat** lui-même, son fonctionnement,
- **renforcer le SNESUP**, collecter toutes les cotisations, en recueillir de nouvelles.

Le **rapport d'activité** est publié dans le numéro 523 et les **trois textes d'orientation** proposés sont publiés dans le présent bulletin (Supplément au 524). **D'autres documents préparatoires vont suivre** dans le prochain bulletin sur les différents thèmes retenus par la CA.

Jusqu'au Congrès, les bulletins et le site Web accueilleront une **tribune de discussion** ouverte aux courants de pensée, aux sections et aux syndiqués (merci de prévoir des contributions d'un volume raisonnable et d'éviter de dépasser une demi-page soit environ 2500 signes).

... repère... repère... repère... repère... repère... repère... repère...

■ Le Congrès d'Orientation, pourquoi et comment ?	page 2
■ LE RAPPORT D'ACTIVITÉ	pages 3 à 17
(Le rapport financier et le rapport sur le déroulement des travaux qui ne figurent pas dans le rapport d'activité seront publiés dans le prochain bulletin)	
LES MOTIONS D'ORIENTATION	page 18 à 29
Motion d'Orientation ACTION SYNDICALE	pages 18 à 21
Motion d'Orientation ÉCOLE ÉMANCIPÉE	pages 22 à 25
Motion d'Orientation ÉMANCIPATION	pages 26 à 29
■ Printemps 2005 : l'enseignement supérieur et la recherche menacés par la LOPRI !	
Pourquoi rejoindre le SNESUP-FSU ?	page 30
■ Préparer activement le Congrès, renforcer le syndicat : MODALITÉ D'ORGANISATION	page 31
■ BULLETIN de VOTE : VOTE sur le RAPPORT d'ACTIVITÉ et VOTE sur l'ORIENTATION	page 32

LE SNESUP Hebdomadaire du Syndicat National de l'Enseignement Supérieur-FSU 78, rue du Fg St-Denis 75010 Paris
Téléphone : 01 44 79 96 10 Télécopie : 01 42 46 26 56 - Site Internet : <http://www.snesup.fr>
Directeur : Guy ODENT Rédacteur en Chef : Gérard Lauton
Imprimerie SIPÉ 85 Rue de Bagnolet 75020 PARIS
Commission paritaire n° 703 D 73ISSN 245 - 9663

RAPPORT D'ACTIVITÉ

Le précédent Congrès d'Orientation du SNESUP (Paris, 26-28 mars 2003) s'est tenu dans une période de luttes et de mouvement social puissant, pour la défense des retraites, attaquées par le projet Fillon, contre les projets de Luc Ferry de recomposition libérale du service public d'enseignement supérieur et de recherche.

Ce congrès 2005 se tient lui aussi dans une phase de développement du mouvement social. Plus, il doit être un élément dynamique, une contribution forte à ce mouvement. Le rapport d'activité se doit donc d'articuler de brefs comptes rendus de l'activité des différents secteurs et une présentation transversale de l'ensemble de l'activité du SNESUP-FSU dans ces trois années. L'objectif est de permettre à chaque syndiqué d'apprécier l'activité de la Direction Nationale et de tout le syndicat au cours de ces deux années, de disposer d'éléments utiles pour intervenir dans les débats et les décisions de ce congrès 2005.

Ce qui caractérise les dernières années, c'est bien la multiplication des attaques libérales –et en réponse les développements répétés, voire imbriqués, d'actions et mouvements sociaux.

Cette confrontation directe doit être explicitée, à partir du bilan d'activités et de luttes du SNESUP. Le syndicat a été acteur et composante de mouvements sociaux qui ont intégré les revendications-clés des personnels (retraites, salaires, ...) et les exigences les plus fortes de défense et de transformation démocratique du service public national d'enseignement supérieur et de recherche (contre la loi de modernisation universitaire en 2003, pour sauver la recherche et l'enseignement supérieur en 2004, contre la LOPRI en 2005).

A) CINQ RÉFLEXIONS POUR OUVRIR CETTE DISCUSSION :

1/ Les forces libérales, le gouvernement, le MEDEF en premier lieu, ont multiplié des actions visant à re-composer en profondeur la société, à démanteler ce qui constitue un acquis historique depuis 1945 : emploi, droit du travail, protection sociale, retraites, services publics. La gravité et la convergence de ces attaques libérales appellent analyse, mise en relation, débat. L'activité du SNESUP ne s'est pas enfermée dans la théorie d'un plan libéral appliqué au rouleau compresseur, ou s'abattant comme une vague inévitable... Mais le syndicat s'est attaché à éclairer le sens et les dangers de mesures et de projets engagés de façons différenciés, par le gouvernement (et le MEDEF). Par exemple, entre le démantèlement du droit du travail, et la mise en cause du caractère national des formations supérieures et des diplômes, le récent colloque CGT-FSU (janvier 2005), avec une participation active du SNESUP a montré de façon précise le sens et les dangers de ces attaques libérales. Cette mise en relation concrète des mesures et des projets du gouvernement a été développée

par le syndicat, avec les objectifs d'aide à la réflexion de chaque syndiqué, de positionnement ferme du syndicat, de rassemblements pour y faire face.

2/ A chacune de ces attaques, il y a eu ripostes, actions multiples convergeant et se développant en véritables mouvements sociaux, particulièrement au printemps 2003 (sur les retraites, sur le service d'éducation et d'enseignement supérieur) et au printemps 2004 (pour la recherche). Et il faut citer les actions contre les privatisations d'EDF-GDF, de La Poste, le retentissement de la lutte continue des intermittents du spectacle. Aucune attaque libérale n'est restée, sans riposte, sans résistances, même si celles-ci n'ont pas été à la hauteur des enjeux (la protection sociale en juillet 2004).

3/ Pourtant, des coups ont été portés par la Droite et le patronat à des éléments fondateurs de progrès social et démocratique. Le passage à 42 annuités pour les

retraites est un recul brutal, pour toute la société. C'est un échec du mouvement syndical. Cet échec il faut l'analyser et le replacer dans une situation où le pouvoir a pu jouer des différences public-privé et où la CFDT a pu diviser un mouvement social pourtant puissant et déterminé.

Et en même temps, malgré cet échec, il nous faut pleinement considérer que des luttes importantes se sont développées depuis juillet 2003, qu'elles ont même pris en ce début 2005 une force inattendue, tant pour les salariés du public (postes, SNCF, et plus largement encore, le 20 janvier, avec le mouvement des fonctionnaires pour les salaires et l'emploi) que pour les salariés du privé (avec les fortes manifestations du 5 février).

4/ La réflexion sur l'activité du syndicat doit être menée en termes de rapport des forces, avec des échecs et des reculs, et aussi des succès. Ainsi le retrait du projet Ferry de Loi de Modernisation Universitaire en juin 2003, les mesures imposées à Fillon, le 7 avril 2004, pour la recherche (restitution des crédits, abandon des 550

AU CNESER ET DANS LES COMITÉS DE SUIVI, LE SNESUP SE BAT CONTRE LE « LMD »

Le SNESUP a poursuivi son action pour la rénovation des cursus et contre le statu quo en matière de formations supérieures : combler le grave retard de la France sur ce plan par rapport aux autres pays développés, développer l'accès aux études jusqu'à bac+3 et au delà, répondre aux besoins de qualification pour les jeunes et adultes, promouvoir la mobilité étudiante. Le syndicat a dénoncé la logique de la réforme « LMD » et le processus initié par le ministère pour sa mise en œuvre. Le bilan montre aujourd'hui que loin de répondre aux nécessités sociales, la réforme met à mal les formations, leur lisibilité, l'ouverture scientifique et pédagogique, la mobilité des étudiants.

Après le Congrès de 2003, les élus SNESUP au CNESER ont protesté contre les conditions d'organisation de la **campagne d'habilitation 2003**, première mise en œuvre à grande échelle du LMD, notamment la mise à disposition très tardive d'énormes dossiers, rendant impossible tout travail des élus en interaction avec les établissements. Ils ont proposé mais en vain aux autres organisations syndicales de refuser de participer à cette caricature d'examen. Ils se sont adressés aux porteurs de projet pour expliquer la situation (lettre du 16/06/2003) et ils ont entrepris l'examen des projets de cursus à partir d'une grille d'analyse fondée sur les rubriques du projet de référentiel national du SNESUP (éléments publiés dans le bulletin : lien Enseignement-Recherche, carte des formations, professionnalisation, volumes horaires, modalités d'examen, ...). Faire mesurer les risques inhérents au processus ainsi engagé et permettre un mouvement de résistance significatif, tels sont les objectifs que nous nous sommes fixés.

Pour la **campagne d'habilitation 2004**, les élus SNESUP au CNESER ont réitéré leurs interventions à partir des dossiers de chacun des établissements, en se déplaçant dans des universités pour discuter avec les collègues mobilisés, avec les étudiants, notamment lors des actions de l'automne 2003 et du printemps 2004 (Rennes 2, La Rochelle, Poitiers). Les élus ont contesté la méthode d'examen établissement par établissement imposée par le Ministère et se sont exprimés sur ce qui suit :

- **absence de référentiel national** des formations et des diplômes,
- **pilotage autoritaire** de l'offre de formation (MSTP, conseillers d'établissements, DES), **opacité de l'expertise des dossiers**, des **critères d'évaluation**, et **différentiation des évaluations** entre Licence (DES) et Master (MSTP et DES),
- **illisibilité et disparité** en matière d'intitulés et de champs de formations,
- **atteintes à l'articulation enseignement-recherche** (ignorée en L, instrumentalisée en M),
- **déconnexion L-M et sélection** à l'entrée ou en cours de Master¹

¹ Le Comité de suivi Licence a eu confirmation de la volonté du gouvernement, voire de la CPU, d'instaurer la sélection à l'entrée du Master ...

- **mise en cause ou disparition de formations** correspondant à des besoins avérés et permettant les poursuites d'études, que ce soient des formations générales, des filières de préparation aux concours d'accès à la fonction publique (licences pluridisciplinaires, par exemple), des dispositifs favorables aux bacheliers technologiques et professionnels (mentions STPI), ou encore la spécialité Français Langue Étrangère,

- **graves menaces sur les formations professionnelles**, conception réductrice de la partie professionnelle de la formation (IUP, Master Pro), cantonnement des Licences Professionnelles à des voies de sortie,

- **moyens « constants »** : mise en cause des dispositifs d'aide à la réussite, pression pour une « mutualisation » tous azimuts, absence d'encadrement pour généraliser l'enseignement des langues ou de l'informatique (dérives sur la certification, le coût pour l'étudiant...).

Les élus se sont opposés au développement de la **concurrence** entre établissements, formations et collèges. Ils ont notamment défendu des projets fondés sur de vrais **liens coopératifs** entre enseignement et recherche et entre établissements, face à une pression politique pour le regroupement à tout prix. Enfin, le SNESUP s'est opposé à la décision du Ministère de permettre à des entités consulaires ou privées de **délivrer directement** le grade Master (commerce).

Les travaux des **Comités de Suivi**, dans lesquels le SNESUP est représenté, soulignent de réelles contradictions, tout en ne portant que sur certains points. Ils émettent des recommandations dans une démarche de consensus, ce qui ne prend en compte que partiellement la diversité des avis exprimés. Celles-ci ne peuvent pas tenir lieu de cadrage ; celle sur les licences pluridisciplinaires a néanmoins fait bouger le Ministère. En ce printemps 2005, le Comité de suivi Licence lance sur la mise en place du L en Sciences, Lettres et Langues un questionnaire qui ne prend pas en compte l'ensemble de nos préoccupations, mais dont les retours seront instructifs s'ils traduisent ce qui se passe réellement dans les établissements. Pour sa part le SNESUP, sur la base d'un questionnaire relevant les problèmes qui se posent dans les établissements et les questions posées par ses élus au CNESER, a entrepris d'élaborer un document qui montrant la réalité du LMD.

Les actions engagées sur le terrain pour la campagne d'habilitation 2005 sont moins visibles en raison de la mobilisation prépondérante sur les thèmes des Etats Généraux de la Recherche, qui a pourtant à son tour posé la question du contenu et de la cohérence des formations LMD. Pourtant ces actions sont primordiales pour que les élus SNESUP au CNESER, les représentants dans les Comités de suivi puissent poursuivre des interventions efficaces pour une véritable rénovation des cursus.

cdd recherche) et l'enseignement supérieur publics (la création de 1000 emplois titulaires). Face à ces attaques libérales, le mouvement syndical et, plus largement, le mouvement social ont pu développer des actions revendicatives, des résistances et des propositions alternatives. Ils peuvent mettre ce gouvernement en difficulté. Dans cet objectif, une des questions que nous devons nous poser c'est de voir comment faire largement et visiblement partager des exigences qui sont les nôtres et qui peuvent être appropriées par la population. Avec des forces limitées, SLR, pour la recherche, le mouvement des intermittents pour la culture, y sont parvenus. Nous disposons de potentialités de réflexion et de compétences, mais insuffisamment sollicitées dans ce champ de la bataille des idées, pour leur expression sur le Web et le Bulletin du syndicat ou plus largement dans les medias nationaux ou régionaux. A cet égard, la proposition du dernier congrès, de création d'une revue n'a pas été mise en

œuvre. Il faut y revenir, en particulier examiner les coopérations que vient de nous proposer le SNCS sur la base du succès de la revue VRS qu'il a lancée voici un an.

5/ La construction de rapports de force dans les années 2003-2005 a été et demeure un processus difficile. La FSU au plan national et local et avec les principales organisations syndicales y a joué un rôle important, original de rassemblement et de dynamique dans l'action unitaire.

Les débats internes à la FSU, avec les fortes différences entre ses syndicats, débouchent pourtant sur des positions et des initiatives qui se sont révélées décisives dans cette période d'actions et de mouvements distincts et convergents, au printemps 2003 particulièrement, mais tout autant ce début d'année 2005.

La participation régulière de responsables du SNESUP aux différentes instances nationales est une pratique établie et active. Elle appelle pourtant des développements dans le sens de l'interactivité. Que l'enseignement supérieur et la recherche soient mieux pris en compte dans les positions et propositions d'action de la Fédération. Que cette dimension FSU soit explicitement intégrée dans l'expression du SNE-SUP. Nous avons à gagner dans cette participation active au niveau national, et plus encore au niveau académique, à celui des villes universitaires. C'est une nécessité renouvelée évidente pour les IUFM et la formation des enseignants, les discussions et les prises de position des syndicats de la FSU mais aussi pour l'action dans l'ensemble de notre secteur de responsabilité.

Ces réflexions transversales n'ont de sens que dans l'analyse des mouvements qui se sont succédés, relayés sur toute cette période.

B) RASSEMBLEMENT ET CONSTRUCTION DE RAPPORTS DE FORCES : 2003, 2004, DEUX ANNÉES DE LUTTE. ET 2005 ?...

1/ Le premier semestre de 2003 a été marqué par un mouvement social sans précédent depuis 1995 ...

Le congrès de 2003 avait appelé à mettre en échec la casse programmée des retraites, « l'agression sans précédent contre nos statuts », « la dénaturation du service public national d'enseignement supérieur et de recherche » (motions) et appelé à « la plus large mobilisation pour face échec à ces projets », Contre le projet Ferry de « Loi de Modernisation Universitaire », le SNESUP a mené une bataille décisive, au CNESER, au Colloque de la CPU à Poitiers, par des analyses précises dans ses publications (Bulletin Spécial du). et plus encore dans les établissements, avec des Assemblées

Générales, des motions des conseils. Le mouvement a pu imposer le report, et en fait le retrait du projet Ferry d'universités-entreprises, en mai 2003.

Dans le même temps le SNESUP, conformément aux décisions du Congrès de report de mise en œuvre de la réforme des formations, a dénoncé, dans les établissements, avec ses élus, les dangers du LMD : risque de sélection accrue (dès Bac+3), déréglementation des formations et mise en concurrence généralisée, pilotage accru du ministère et de ses experts aux différents niveaux de l'élaboration des formations sous couvert de « liberté pédagogique », mise en cause du lien enseignement-recherche, attaque contre les formations professionnelles, réduction

des dispositifs d'aide à la réussite ... Sont apparues les convergences d'orientation du projet Ferry et de la mise en œuvre du LMD.

Dans les mêmes semaines, le SNE-SUP a contribué à une mobilisation large et continue pour s'opposer « au recul de civilisation » que constitue le projet Fillon sur les retraites La capitulation de la CDFT le 15 mai a porté un coup au mouvement. Pourtant ce mouvement s'est amplifié dans les semaines suivantes, jusqu'à imposer des concessions au gouvernement sur le projet de décentralisation des personnels IATOSS, et quelques ajustements sur les retraites avec le vote à la hussarde, au Parlement en juillet 2003.

Incontestablement, sur les deux derniers points (régionalisation et retraites), des coups sérieux ont été portés malgré une mobilisa-

**LA RECHERCHE : AU CENTRE D'UN MOUVEMENT SOCIAL SANS PRÉCÉDENT,
AU CENTRE DES RÉFLEXIONS ET DES INITIATIVES DU SNESUP**

Le bilan d'activité du syndicat concernant la recherche est largement développé dans le rapport « général », qui retrace et questionne ce qu'a été l'année 2004 sur ce terrain de débat d'action, de mouvement.

Les questions de recherche ont pris une place importante dans l'activité du syndicat tout au long de ce mandat. L'année 2003 a été marquée par de premières manifestations notamment en mai 2003, à l'initiative du SNESUP et de l'ensemble de l'Inter-syndicale. Les élections au CNU, au Comité National de la Recherche Scientifique ont été précédées de réflexions approfondies tant sur les revendications et propositions que sur les candidatures. Les résultats à ces élections traduisent un renforcement significatif du SNESUP, conforté dans ses responsabilités de premier syndicat des enseignants-chercheurs, au CNU comme au Comité National.

Les Assises Nationales pour l'Enseignement Supérieur et la Recherche (janvier 2004) ont été lancées par le SNESUP avec l'objectif de prendre plus pleinement en compte cette mission de recherche, fondatrice de l'enseignement supérieur comme de nos métiers. Les développements d'un mouvement social centré sur ces questions de recherche, s'élargissant à l'ensemble de l'enseignement supérieur constituent le fait majeur de cette année 2004. Le SNESUP a toujours cherché à développer les initiatives de rassemblement de la communauté scientifique contre les projets du gouvernement. Il a en même temps développé sa propre réflexion et ses propositions, y compris et avec force aux Etats Généraux de Grenoble.

Le Congrès de Rennes a été un moment important de cette réflexion renouvelée du syndicat, en lien avec son intervention active dans le mouvement pour « sauver la recherche et l'enseignement supérieur ». Les « **nouvelles orientations** » publiées dans le N° spécial 510 du Bulletin constituent une synthèse documentée de la réflexion du SNESUP et de ses propositions. Ce document mérite lecture et relecture, la table des matières ci-dessous en résume la portée, il constitue un résumé de l'activité renouvelée du syndicat dans ce domaine de la recherche.

La volonté du Ministre et du gouvernement d'imposer leurs projets libéraux contre tout ce qui s'est construit dans le mouvement de 2004, marque les premiers mois de cette année. Les premières actions, avec la réussite du 4 février, celles qui sont engagées (le 9 mars) montrent clairement les possibilités et la nécessité d'un nouveau développement du mouvement. Le bilan esquissé ici en porte témoignage.

NOUVELLES ORIENTATIONS POUR LA RECHERCHE**PREMIÈRE PARTIE : Une situation de crise**

- 1/ Recomposition libérale
- 2/ Crise de la Recherche
- 3/ Panne de la démocratisation

DEUXIÈME PARTIE : Transformer et développer le Service Public d'Enseignement Supérieur et de Recherche

- 1/ Produire et partager des savoirs
- 2/ Coopérer pour un co-développement recherche- enseignement supérieur
- 3/ Sortir du statu quo par de nouvelles orientations

TROISIÈME PARTIE : Nouvelles orientations

- 1/ Développer le Service Public National d'enseignement Supérieur et de Recherche dans l'unité et la complémentarité de ses composantes
- 2/ Renforcer la Recherche Publique
- 3/ Revaloriser le métier d'enseignant-chercheur
- 4/ Transformer la situation des jeunes docteurs
- 5/ Engager un effort national de grande ampleur
- 6/ Evaluer la recherche
- 7/ Mettre la communauté scientifique et les citoyens au cœur de la politique européenne de recherche

tion exceptionnelle. La CA du SNESUP, dans une discussion approfondie (4 janvier 2003, bulletin 487) sur le mouvement social en a dégagé la portée, les forces et les faiblesses ; des liens nouveaux se sont créés (avec les chercheurs, les IATOSS, les autres secteurs en lutte ...) et une conscience fortement développée du sens et des enjeux du mouvement s'est affirmée ; avec cette conclusion centrale « la vie syndicale dans les établissements doit être renforcée... il faut développer l'activité des sections SNE-SUP, aider leurs responsables, ... ».

Ce qui apparaît, après réexamen de l'automne 2003, qui a suivi ce mouvement social exceptionnel, c'est que la réflexion de chacun(e) a cheminé. Au-delà des amertumes légitimes, l'autorité du syndicat comme référence pour nos collègues s'est affirmée. L'élection du CTPU de décembre 2003 renforce le SNESUP comme de très loin devant le SGEN, premier syndicat des enseignants du supérieur (37, 2 %). Ceci après le succès aux élections du CNU de l'automne 2003 (SNESUP : +2.46 %).

En même temps, l'écho du Forum Social de Paris-Saint Denis (novembre 2003), les initiatives contre des budgets catastrophiques pour la recherche publique et l'enseignement supérieur (zéro création d'emploi d'enseignants du supérieur !) expriment un vif mécontentement. A l'appel du SNE-SUP et à l'initiative de Présidents de nombreux CA refusent leur budget. S'y ajoutent un rejet immédiat du rapport Belloc, de démantèlement des statuts (décembre 2003) et une action forte engagée dans près de 40 universités avec l'UNEF contre la déréglementation par la mise en œuvre du LMD. Encore une fois c'est bien cette succession d'attaques libérales et de ripostes du mouvement social, du SNESUP qui caractérise l'automne 2003 alors que l'on pouvait craindre comme un creux de vague après les coups portés par le gouvernement en juillet. Une autre réflexion s'impose : ces ripostes peuvent converger avec d'autres protestations, avec des initiatives multiples.

2/ 2004 : la recherche et l'enseignement supérieur publics, au cœur du débat, au cœur du mouvement

Les « Assises nationales pour l'enseignement supérieur et la recherche » des 22 et 23 janvier sont marquées par un incontestable succès, par ses débats et sa participation très larges. Deux événements confortent cette initiative charnière. La « misère des universités » vient à la une du Monde, avec de multiples témoignages venant à la fois de présidents et de responsables SNESUP dans les établissements. C'est essentiel car le 7 janvier 2004, un groupe de chercheurs a lancé l'initiative « Sauvons la recherche » qui allait marquer toute l'année 2004 par un mouvement social sans précédent. Or, précisément, la venue et l'intervention forte d'un jeune responsable SLR, marque ces Assises. Le développement des premières manifestations, (29 janvier) dans toutes les grandes villes universitaires, le puissant défilé de Paris, marquent cette convergence entre les forces syndicales et le mouvement SLR.

C'est précisément cette action concrète pour lier Recherche et Enseignement Supérieur, pour rassembler chercheurs, enseignants-chercheurs, ITA et IATOSS, doctorants et jeunes docteurs qui est le fil directeur de l'activité du SNESUP contre l'asphyxie budgétaire, la précarisation que mettent en œuvre L. Ferry, Cl. Haighneré, le gouvernement... Dans la construction du mouvement, il y a un travail d'explication sur le fond, de levée d'a priori catégoriels ou anti-syndicaux. Le rassemblement de toutes les forces a marqué un mouvement complexe, parfois contradictoire. Le congrès de la FSU en février est un autre moment important ; après des discussions franches et approfondies, le SNESUP et le

SNCS, avec le SNASUB, le SNES, le SNETAP, le SNEP élaborent un appel qui les réunit sur le fond : « Sauvons ensemble la recherche et l'université ». Et c'est ce mot d'ordre offensif et rassembleur qui s'imposera les 12 et 19 mars, après la Journée Nationale de la Recherche le 9 mars... La force du mouvement, son ancrage dans la population, le camouflet à la droite que sont les élections régionales de la fin mars imposent un recul important du gouvernement. Fillon remplaçant un L. Ferry discrédité, doit satisfaire l'essentiel des revendications d'urgence au soir du 7 avril.

C'est dans ce mouvement que s'est tenu le Congrès d'études de Rennes sur le thème « Recherche, Formations Supérieures, Société ». Ces deux jours de réflexion ont permis l'élaboration d'un texte développé sur les « Nouvelles Orientations », à la fois pour la recherche publique et pour l'enseignement supérieur (supplément au Bulletin 510). Ce document est un moment important pour le syndicat, pour le mouvement lui-même. Il intègre une analyse de la crise et de la recomposition libérale, les objectifs de transformation et de développement du service public d'enseignement supérieur et de recherche, par le « codéveloppement de l'enseignement supérieur et de la recherche publics, des universités et des organismes de recherche. Sont réaffirmées des revendications fortes de revalorisation du métier d'enseignant du supérieur, de lutte contre la précarisation et sont développées des propositions concrètes notamment une Loi d'Orientation et de Programmation à la mesure des besoins sociaux de formation et de recherche. Incontestablement, cette réflexion a compté dans les débats de la communauté scientifique. Les élections au Comité National de la Recherche Scientifique en témoignent : le SNESUP passe de 60 à 98 élus aux élections de Juin 2004. En témoigne encore le succès des Assises de la Précarité ((21-22 septembre 2004) Assises que nous avons impulsées, avec

« FORMATION DES ENSEIGNANTS »

Depuis la création des trois instituts universitaires de formation des maîtres expérimentaux en 1990, puis leur généralisation l'année suivante, les IUFM n'ont cessé de subir les attaques les plus vives et ont souvent été menacés dans leur existence même.

Si le fonctionnement des instituts est loin de donner toute satisfaction, notamment parce qu'à aucun moment les moyens matériels et humains mis à la disposition des établissements n'ont été en correspondance avec leurs missions, le SNESup ne partage pas pour autant toutes les critiques développées dans le cadre de campagnes de presse, en particulier celles qui sont soutenues par des conceptions passéistes de la formation.

De plus ces attaques sont de nature à jeter une injuste suspicion sur la qualité du travail fourni par les formateurs, dans un contexte difficile de réduction des moyens par rapport aux besoins.

Dans la foulée du dernier congrès du SNESup (26 au 28 mars 2003), la mobilisation des formateurs et le mouvement de grève du 1^{er} avril 2003 ont conduit le ministre Ferry à retirer un projet de réforme des IUFM qui séparait ces derniers de l'Université et rendait le pouvoir de décision aux recteurs et aux corps d'inspection, au détriment de la dimension recherche (document de travail du 9 mars de la même année).

Le SNESup a défendu avec fermeté la situation de l'ensemble des personnels et en particulier les statuts et les conditions de service des certifié(e)s en documentation affecté(e)s en IUFM. Il est intervenu dans les diverses instances (CA et CSP) pour défendre la qualité de la formation et les intérêts matériels et moraux des formateurs.

Recherchant à construire les plus larges convergences avec ses partenaires syndicaux, le SNESup a rencontré à plusieurs reprises les représentants du Ministère, la CDIUFM, la CPU afin de faire valoir ses orientations : **meilleure intégration des moments théoriques et pratiques dans une formation à caractère universitaire et professionnel, défense et revalorisation de la formation continue des enseignants, affectation de formateurs stables et permanents au sein d'équipes pluricatégorielles, accroissement du nombre d'enseignants-chercheurs dans les IUFM, augmentation des moyens destinés à faire face aux besoins en formation...**

Dans cette perspective unitaire, les interventions du SNESup au dernier congrès de la FSU, tenu à Perpignan du 2 au 6 février 2004, ont permis l'approbation d'un texte engageant l'ensemble de la Fédération.

A la suite du « Grand débat sur l'Ecole », de la parution du pré-rapport, puis du rapport de la commission présidée par Claude Thélot (qui s'inscrivaient dans une perspective de valorisation du tout-terrain, donc d'un appauvrissement de la formation des maîtres), le SNESup a pris l'initiative des « Assises de la formation des enseignants », organisées en janvier 2005 avec ses partenaires au sein de la FSU et l'UNEF.

Six ans après la fusion du SNESup et du SNPIUFM, le collectif « Formation des Enseignants », élu lors du congrès 2003, déploie une activité régulière dans laquelle la parution du bulletin « *Former des Maîtres* » tient un rôle important d'information, de proposition et de débat. Le texte paru dans le n°25 du bulletin, daté de septembre 2003, sous le titre « *Les Fondamentaux de la Formation des Maîtres* » est une base de discussion dans le cadre des relations avec nos partenaires.

Par ailleurs le suivi des différentes académies opéré au sein du collectif FDE a permis de recueillir et diffuser les informations, développer les relations entre les différents IUFM et effectuer certaines interventions nécessaires.

L'accroissement du nombre de collègues affectés à temps partiel dans les IUFM – temps partagés, vacataires ou intervenants occasionnels - rend plus difficile la mobilisation des formateurs, dont l'intervention dans l'institut n'est pas l'élément principal du service. Ces collègues ne rentrent pas souvent dans le champ de syndicalisation du SNESup, ce qui crée une difficulté en terme de syndicalisation. Cette parcellisation des services est de plus un obstacle au développement du travail en équipe.

A l'heure où notre congrès se tiendra, la première phase de la discussion parlementaire du projet de « Loi d'orientation pour l'avenir de l'Ecole », qui débute le mardi 15 février 2005, sera achevée. Ce projet fait peser sur les IUFM la menace, à travers une intégration-dilution dans l'Université, d'une perte complète de maîtrise de son activité, en termes de gestion des moyens et des postes ainsi que du recrutement des personnels. Le SNESup refuse globalement ce projet de loi. Non satisfait du fonctionnement actuel des IUFM, il œuvre en faveur d'une amélioration de la qualité de la formation, de l'augmentation des moyens mis à la disposition du Service Public pour faire face aux besoins ainsi que du développement, t de pratiques plus démocratiques au sein des instituts.

(CONTRIBUTION DU SECTEUR)

cet appel commun au développement de l'emploi scientifique, à un plan d'intégration des personnels précaires, à un cadre juridique national garantissant les droits des doctorants, et assurant le recrutement sur emploi stable et garanti, « au plus près de la thèse » pour les jeunes docteurs.

Ce résumé n'est pas une vérité établie, mais il faut souligner le rôle du SNESUP dans la définition des revendications (les 1000 emplois pour le Supérieur comme dans la levée des obstacles au rassemblement dans l'action. En même temps, ce mouvement pour Sauver La Recherche nous interpelle, nous avons fortement contribué à sa préparation, à sa montée, pourquoi avons-nous été surpris par son déclenchement ? C'est toute la capacité de mobilisation rapide et de masse, de mesure de mécontentements et des colères, d'expression directe de celles-ci qu'il nous faut réexaminer. Il ne s'agit pas de se culpabiliser, mais de s'interroger à partir de ce que nous avons appris de ce mouvement inédit et de cette année 2004. Les acquis et la force collective du syndicat ont été essentiels dans ce mouvement et plus encore dans les confrontations d'élaboration des propositions de Grenoble et de ce qui a suivi, mais nous avons à valoriser,

à lier plus fortement ensemble, les dimensions de notre activité professionnelle (en recherche, en formation) et notre réflexion, notre engagement syndical, nos contacts et échanges au quotidien, par exemple avec les jeunes chercheurs.

3/ Et 2005 ?

Le mouvement social qui a mobilisé la communauté scientifique n'a rien d'une ligne droite, il porte des différences, des contradictions qu'il nous faut mesurer. Entre la CPU, le CIP, SLR, l'Intersyndicale, le SNESUP, le Ministre sait parfaitement utiliser et exploiter les différences. Le projet LOPRI utilise les insuffisances des Etats Généraux sur la lutte contre la précarisation, sur la démocratie dans les instances ; à la coopération et au développement conjoint des établissements de recherche et d'enseignement supérieur publics, il substitue démantèlement et hiérarchie avec le projet PRES-EPCS.

C'est par le débat, l'action unie, la dynamique du mouvement, que ces obstacles seront surmontés et que nous imposerons ensemble une vraie LOP sur la base des propositions du mouvement et des conclu-

sions de Grenoble. A cet égard, il nous faut mesurer le chemin parcouru par l'ensemble du mouvement, y compris depuis Grenoble, en prenant en compte la déclaration commune SNCS-SNESUP-SNTRS et SLR, ou en comparant à un an de distance, 7 janvier 2004 et 7 janvier 2005, les deux appels de Sauvons la Recherche.

Après le succès du 20 janvier, et du 5 février, des possibilités renouvelées de développement du mouvement social sont perceptibles. Le SNESUP a organisé coup sur coup en janvier 2005, deux manifestations nationales, les Assises pour la formation des enseignants (jeudi 13 janvier) et Assises pour le Français Langue Etrangère (FLE) le 26 janvier, elles ont été des succès remarquables, tant par la participation que par la qualité des débats. Plus largement la force de la journée du 4 février contre la « Lopri de Fillon » est à mesurer pour préparer des actions d'ampleur contre ce projet. Ces semaines de février et de début mars seront décisives, en convergence avec le mouvement qui mobilise lycéens et enseignants, contre la Loi d'Orientation Scolaire, avec le mouvement social qui s'organise unissant salariés du privé et salariés du public.

C) SITUATION DE CRISE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE PUBLICS, MESURES ET MENACES LIBÉRALES; ET ACTIVITÉ SYNDICALE

La situation de crise est attestée par la stagnation depuis 10 ans de l'accès à l'enseignement supérieur (53 % d'une classe d'âge), par des taux d'échecs élevés (35 % des jeunes obtiennent un diplôme du supérieur), par les reculs persistants des formations générales, notamment scientifiques. Les Assises Nationales de janvier 2004 ont analysé cette situation de crise qui relève de l'insuffisance criante des moyens affectés à l'enseignement supérieur et à la recherche, à l'incapacité des dispositions de 1997 (arrêtés Bayrou) d'y répondre, des effets de déréglementation et de sélections engendrés par le LMD.

Les Assises de janvier 2004 ont développé des propositions en 7 points :1) un plan pluriannuel conséquent, 2) allier tout l'enseignement supérieur et la recherche, 3) donner toute sa place à la relation pédagogique, 4) ouvrir toutes possibilités d'études jusqu'à Bac+5 et au-delà, 6) construire un cadre national des formations et des diplômes, 7) améliorer les conditions de travail de tous les personnels. Ces propositions ont reçu l'accord des principaux syndicats (FSU, UNSA, CGT, UNEF). A l'opposé, les attaques libérales utilisent cette crise comme argument

(assurer la réussite « à un diplôme d'enseignement supérieur à 50 % d'une classe d'âge ») pour, en réalité, en aggraver les conséquences.

C'est donc sur la triple exigence de refus du statu quo, de rejet des mesures libérales et de construction de propositions démocratiques que s'est structurée l'activité du syndicat. Ceci est tout aussi vrai pour la Recherche. En témoignent les débats, les conclusions du Congrès de Rennes (mai 2004) (« Les Nouvelles Orientations ») « pour la recherche et l'enseignement supérieur ». Ces exigences de pendre pleinement en compte et ensemble tous les

ACTIVITÉ DU SECTEUR SITUATION DES PERSONNELS

Métier, missions, services :

Juste avant notre précédent congrès d'orientation, le Ministre de l'époque, L. Ferry, avait lancé, au Colloque de la CPU de mars 2003, son projet de modulation des services des enseignants-chercheurs « *en fonction de la stratégie des établissements* » et chargé B. Belloc de faire un rapport et des propositions dans ce sens.

Notre première réaction dans la foulée du Congrès 2003, a été le lancement d'une pétition (« *Agression sans précédent* »), qui a recueilli 2575 signatures. Après la publication, en octobre 2003, du rapport Belloc, nous en avons présenté (bulletin 496) une analyse minutieuse, suivie en décembre 2003 d'une nouvelle pétition (« *Contre l'éclatement du métier* »). Ces vigoureuses protestations ont contraint le Ministre Ferry à mettre le rapport Belloc au placard.

La préparation et la tenue des Etats Généraux (groupe de travail « *Statut des Personnels* » du CIP et aux réunions des CLOEG) nous ont permis d'affirmer et de faire prendre en compte des revendications majeures (allègements de service pour tous, demi-service pour les nouveaux recrutés, créations d'emplois, bases d'une évaluation constructive), en même temps que le refus du statut unique « *chercheur-enseignant* » mis en avant par la CPU (Congrès d'Etude de Rennes - 2003 - bulletin 504).

Ainsi le rapport final des Etats Généraux (novembre 2004) nous fournit aujourd'hui des points d'appui (les 150 heures, TP=TD, ...) face au projet de LOPRI de Fillon, lourd de nouvelles menaces d'éclatement des métiers, des établissements et du service public.

Droit à la recherche des enseignants du second degré et d'ENSAM :

L'amélioration et la consolidation du dispositif existant d'accès à la recherche pour les PRAG et PRCE du supérieur ont fait l'objet de réflexions au Congrès d'Etude puis en Commission SDP et ont débouché sur des propositions précises (modification du décret « *doctorants* » de juin 2000, recensement des docteurs, plan de transformation, 2 MC pour chaque emploi transformé...) qui ont été portées au Ministère lors de l'audience DPE du 28/6/04. [cf. *Activité du Secteur Second Degré*].

Revalorisation des carrières et des salaires :

Sur les bases de nos précédents mandats (cf. les pétitions de mai-juin 2002), nos revendications pour rendre attractives nos carrières ont été re-précisées, notamment dans le document préparatoire au thème 3 des Etats Gé-

néraux. On en trouve un écho dans le rapport de Grenoble (« *rehausser et allonger les grilles de salaires* » ; « *grille reconnaissant le doctorat pour les corps post-thèse* »), mais pas dans le projet Fillon, qui ne propose que renforcement et modulation du dispositif des primes individuelles !

Nous avons dénoncé (cf. bulletins 497, 521) les véritables agressions des gouvernements Raffarin successifs contre le pouvoir d'achat des fonctionnaires : + 0,5 % en janvier 04 et + 0,5 % en février 05, pour solde de tout compte !

Retraites et Retraité.e.s :

De la motion du Congrès 2003 à la sortie du Mémento Retraite en mai 2004, en passant par une pétition nationale, de nombreux articles et communiqués appelant à la mobilisation contre le projet Raffarin-Fillon, devenu la loi scélérate du 21/8/03, puis des interventions et des articles sur ses décrets d'application...

Avec les multiples démarches sur des cas personnels, l'activité du Collectif Retraites et Retraité.e.s, autour de Marcel BRISSAUD, est très considérable.

CNU, CTPU, CTPM :

La période fin 2003-début 2004 a vu une importante activité électorale avec les élections du CNU du CTPU et le « *vote de représentativité* » pour le CTPM. Ces élections ont impliqué la préparation de listes et de programmes approuvés par la CA du SNESUP, pour le CNU et le CTPU ; le programme pour le CTPM résulte d'un travail commun avec les autres syndicats concernés de la FSU, principalement avec le SNASUB et le SNICS.

Les résultats de toutes ces élections nous ont placés en tête, avec une représentativité accrue : + 0,33 % au CTPU ; + 1,26 % au CNU collège A, + 3,01 % au CNU collège B ; + 6,26 % (à l'actif de la FSU) pour le vote CTPM.

Quant à la tenue de ces instances paritaires de concertation : le CTPM s'est réuni 4 fois depuis son renouvellement. Les représentants membres du SNESUP en ont donné des comptes-rendus sur le site internet du SNESUP ou dans le bulletin. Le CTPU ne s'est jamais réuni depuis son renouvellement. Le Ministre refuse de réunir le CTPU pour ne pas dévoiler trop tôt ses projets concernant ses projets de réforme du statut des enseignants-chercheurs [voir aussi *Le SNESUP et les élus CNU*].

champs de l'activité syndicale, de le faire au rythme trépidant de ces trois années, de luttes et de confrontations, ont assurément pesé sur l'activité syndicale. La nécessité est pourtant plus forte que jamais d'articuler l'activité personnelle de chaque syndiqué et l'action collective décidée ensemble. Tout d'abord au niveau de l'établissement, c'est là que se décide concrètement la force des initiatives, que se construisent les dynamiques de mouvement. Les Assemblées Générales qui ont ponctué ces trois années le montrent d'évidence. Le débat ferme et démocratique dans les Conseils par exemple sur les budgets, les Contrats Quadriennaux, les CPER, le LMD, la recherche, la LOPRI sont également importants. En bref, c'est de la vie des sections syndicales, du rôle des responsables SNESUP au plan « local » que beaucoup dépend. La discussion de ce bilan d'activité doit aussi être le moment pour poser dans chaque section snesup, ces questions d'activité et de dynamique au niveau de l'établisse-

ment. Il s'agit en même temps de lier plus étroitement l'activité professionnelle et l'activité syndicale, d'assurer réellement la continuité et l'interaction entre les actions au plan de l'établissement, au plan national, et au plan européen et plus largement international. Il faut souligner entre autres, le travail considérable réalisé par les secteurs nationaux comme Situation des Personnels, Affaires Personnelles, Enseignants de statut second degré et Ensam. Cela est précisé dans les « encarts » parties intégrantes du rapport d'activité. Le « Memo du Sup » (juillet 2003) et le « Memento Retraites » (Mai 2004) en sont l'expression la plus visible. En matière d'information et de communication, là aussi des développements se sont imposés, avec un site web enrichi, une messagerie électronique plus active et réactive, des Bulletins se faisant plus largement l'écho des actions « locales », enfin, le suivi de la revue « Former des Maîtres » à destination des syndiqués en IUFM.

En même temps, les échanges se sont développés vers les pays du Sud et leurs syndicats (Maghreb, Amérique latine, Inde) ou européens (avec l'Angleterre, la Belgique, l'Espagne, le Portugal, la Grèce, l'Allemagne, etc...). Il reste que dans ce déploiement de l'activité syndicale dans toutes ses dimensions et directions, nous avons encore beaucoup à faire et beaucoup à rassembler, d'expériences et de réflexions.

Ces trois années 2003, 2004, 2005 ont été des années palpitantes, marquées par des enjeux de première grandeur, par des luttes et des mouvements d'ampleur, le SNESUP y a tenu un rôle décisif. En même temps, cette année 2005 est plus frontalement encore, marquée par les attaques libérales. Le rapport d'activité se doit donc d'être de plain pied et avec les luttes engagées dans ces trois années et avec celles que nous devons engager, avec celles qui nous engagent en ce moment. Ce sera le sens de ce Congrès d'Orientation d'avril 2005.

PRÉCARITÉ, DOCTORANTS ET POST-DOCTORANTS :

Depuis 2003, le Ministère bloque toute information sur l'application de la Loi Sapin à l'enseignement supérieur (nombre de demandes, de candidatures retenues, de reçus aux concours réservés ; nombre d'affectations dans le supérieur comme stagiaires, comme titulaires, ...). Le bilan provisoire présenté par l'Administration au CTPM de février 2005 n'a concerné que les personnels IATOSS, le représentant de la DPE considérant que la précarité n'existe pas pour les enseignants du supérieur.

Plus généralement, c'est sur le constat d'une « *précarisation massive et destructrice* » des personnels de l'enseignement supérieur et de la recherche, et sur l'exigence, « *en urgence* », d'un nouveau « *plan d'intégration de tous les personnels précaires qui exercent des activités correspondant à des besoins permanents* », que se sont conclues les Assises de la Précarité dans la Recherche et l'Enseignement Supérieur (21-22/9/04), initiative intersyndicale à laquelle le SNESUP a participé activement.

Ces Assises, ainsi que les Etats Généraux de Grenoble, ont particulièrement pointé la nécessité de reconnaître les doctorants comme des travailleurs scientifiques, en formation. Le SNESUP s'est exprimé en convergence avec le rapport final des Etats Généraux sur des améliorations à apporter à la situation des doctorants dans leur ensemble tout en se réservant de pousser sa propre réflexion sur un dispositif spécifique de pré-recrutement et de formation au métier d'enseignant-chercheur, ou plus généralement aux métiers de la recherche. L'approfondissement de ce projet a fait l'objet d'un groupe de travail le 18/11/04.

En ce qui concerne les post-doctorants, le SNESUP, avec d'autres, a clairement exprimé à Grenoble et depuis, son désaccord avec le projet d'un statut de « chercheurs associés » sur CDD de 2 ou 3 ans après la thèse. Ce projet a finalement été maintenu dans le rapport des Etats Généraux et utilisé par Fillon dans sa LOPRI.

LE SNESUP ET LE CNU

2003 a été l'année du renouvellement du CNU (hors pharmacie). 52 sections étaient concernées, 104 listes étaient à constituer pour être déposées début juillet 2003.

Dans un contexte marqué par l'engagement total de la direction nationale et des militants dans l'action contre la réforme des universités et celle des retraites, le SNESUP est parvenu à présenter seul (ou avec le SGEN dans 5 sections), 47 listes en collègue A, 50 listes en collègue B.

Avec une progression de 1,26% en collègue A (+ 13 élus), de 3,01% en collègue B (+ 12 élus), le SNESUP s'affirme –et de loin– comme l'organisation syndicale la plus représentative des enseignants du supérieur en obtenant deux fois plus de voix que le deuxième : le SGEN.

En 2004, le renouvellement du CNU de pharmacie a conduit à l'arrivée de 2 élues SNESUP en collègue B dans la section 40, secteur où le SNESUP était absent depuis longtemps.

Les bons résultats du SNESUP ont amené, malgré les magouilles du ministère, l'élection de 20 Président(e)s de section élus SNESUP et une forte présence de nos élus à la nouvelle Conférence Permanente du CNU (CPCNU). Un bulletin spécial, sorti en décembre 2004 donne la composition du CNU (hors pharmacie) et contient un recensement non exhaustif des mauvaises manières du ministère quant aux nominations dans les sections CNU. Les comptes rendus de sessions, rédigés par nos élu(e)s, hélas pas assez nombreux malgré nos relances, sont disponibles sur le site Web du syndicat tout comme la composition du CNU.

Cette représentativité première et renforcée dans l'instance nationale des enseignants-chercheurs pose des questions renouvelées aux élus et au syndicat lui-même : la défense des collègues, la mise en œuvre de notre programme appellent réflexion et concertation. Lors de la réunion des élus SNESUP (20 octobre 2003) (voir bulletin n° 519), les pratiques élitistes, en matière de qualification, l'opacité des critères d'évaluation d'une section à l'autre ont été dénoncées. Les élus SNESUP ont fait avancer cette transparence et cette mutualisation des critères d'évaluation.

Le secteur CNU gère les fiches syndicales envoyées par les candidats à une qualification, une promotion, un reclassement, un congé sabbatique en les diffusant aux élus, en assurant un retour aux demandeurs. Il assure une mission de conseil et d'information en particulier auprès des candidats à une qualification par la procédure d'appel.

Avec l'impulsion des élus SNESUP, les sections du CNU ont largement pris position sur les exigences, les revendications de l'ensemble de la communauté scientifique. La quasi-totalité des sections du CNU a soutenu le mouvement pour Sauver la Recherche et l'Enseignement Supérieur en 2004. En 2005, un grand nombre de sections se sont prononcées fermement contre le projet LOPRI de Fillon.

Les questions d'évaluation, des structures et des personnes appellent approfondissement. En même temps qu'il y a eu réflexion dans le syndicat sur cette question (bulletin n° 514), des avancées ont été marquées par la définition (avec la CPU et le Comité National) de principes clairs (bulletin n° 519).

Des propositions en matière d'instances d'évaluation ont été faites par la CPCNU. Le Congrès de Rennes a posé de premiers objectifs. C'est une question clé. Face aux projets destructeurs de modulation généralisée au gré de l'établissement, le Congrès devra avancer dans la réflexion collective et dégager des propositions concrètes.

L'ACTIVITÉ DU SECTEUR « SECOND DEGRÉ »

L'activité du secteur est guidée par quelques objectifs majeurs parmi lesquels :

1/ Répondre le plus rapidement et le plus complètement possible aux attentes des collègues

La défense des situations personnelles a pu être réalisée à partir :

- ▶ des permanences régulières au siège syndical (tous les jours ouvrables : 0144799612 ou action unitaire a permis un recul du ministère) ;
- ▶ des échanges de courrier papier et de courriel (second.degre@snesup.fr et alain.policar@snesup.fr) ;
- ▶ du traitement des fiches syndicales et de l'examen des dossiers dans le cadre de la préparation et du suivi des CAPA et des CAPN ;
- ▶ de nos interventions auprès des établissements, des rectorats et du ministère.

2/ Intervenir auprès des services du ministère et des rectorats pour :

- ▶ revendiquer une augmentation du contingent d'accès au corps des agrégés par liste d'aptitude ;
- ▶ protester contre l'insuffisance des promotions et les nouvelles modalités d'accès à la hors classe (suppression du barème pour les certifiés, attribution de 40 points à la discrétion des recteurs pour les agrégés) ;
- ▶ défendre les collègues victimes d'une notation arbitraire ;
- ▶ obtenir la généralisation des décharges en faveur des collègues engagés dans la recherche (cf. assises de Grenoble) et demander la prise en compte des charges administratives dans les services.
- ▶ demander la transformation en emplois d'enseignants chercheurs des postes de collègues titulaires du doctorat et, dans l'immédiat, augmenter significativement les postes créés au titre du concours réservé (pour les enseignants de statut second degré et ceux de l'ENSAM) ;
- ▶ veiller au maintien des droits de nos collègues affectés dans les IUFM ;
- ▶ obtenir l'application des règles statutaires concernant les professeurs certifiés de documentation ;
- ▶ exiger le paiement de la prime d'enseignement supérieur pour tous les collègues dont le service serait incomplet sans que leur responsabilité soit en cause ;

▶ protester contre l'alourdissement des charges de travail, charges de surcroît rarement prises en compte ;

▶ imposer une réduction du service statutaire de 384 h à 288 h annuelles.

Ces interventions ont été conduites en liaison avec l'activité des sections syndicales.

Ces revendications ont été, pour une part importante, prises en compte dans les luttes et le mouvement pour la recherche et l'enseignement supérieur. C'est dans l'unité des enseignants du Supérieur, dans la convergence de leurs revendications que le secteur a participé aux réflexions et aux actions du SNESUP.

3/ Intervenir en liaison avec les élus des Commissions Paritaires

Le secteur, en liaison avec ses élus des Commissions Administratives Paritaires Académiques (CAPA) et Nationales (CAPN), assure le suivi des carrières des enseignants sur statut second degré, notamment à partir des fiches syndicales annuelles (notation-avancement-promotion), de l'examen des dossiers et des contacts avec le ministère et les rectorats. On ne saurait trop insister sur l'importance du travail fourni par nos commissaires paritaires, nationaux et académiques.

La période présente, durant laquelle se multiplient les atteintes à nos statuts, est particulièrement préoccupante, en particulier du fait de la déconcentration et des pouvoirs accrus des recteurs. D'où l'urgence d'améliorer notre représentation, et donc nos capacités d'intervention, dans les CAPA et, au-delà, auprès des recteurs. **Dans toutes les académies nous avons besoin de collègues déterminés à se porter candidats sur les listes de la FSU.** Les résultats des dernières élections professionnelles nous avaient confirmés comme première organisation syndicale. Les prochaines (6 décembre 2005) doivent amplifier le mouvement afin de montrer notre volonté de combattre les actuels projets gouvernementaux.

4/ Renforcer les liens avec les partenaires de la FSU, en particulier avec le SNES et le SNEP

▶ L'action unitaire a notamment permis de faire reculer le ministère sur ses premiers projets concernant les nouvelles modalités d'accès aux hors classes.

AFFAIRES PERSONNELLES

Le secteur « affaires personnelles » assure des permanences au siège plusieurs jours par semaine pour répondre aux appels téléphoniques et recevoir des collègues.

Il répond à tous les courriers postaux et électroniques (affaires@snesup.fr).

Environ la moitié des collègues qui nous contactent ne sont pas adhérents du Snesup. Grâce à la qualité des réponses et de l'aide apportées, le secteur peut ainsi contribuer à la syndicalisation.

Par convention, le SNESUP s'est attaché les services d'un avocat qui assure la défense des collègues syndiqués devant les juridictions administratives et éventuellement disciplinaires.

Nos interventions, soit directement auprès des responsables des établissements et du ministère, ainsi que des décisions du C.E. et des T.A., ont permis d'obtenir gain de cause sur les points suivants : annulations de refus de qualification au CNU, annulations de refus de titularisation de Maître de Conférences, annulations de rejets par les CA restreints et de veto de Directeurs d'instituts dans les procédures de recrutement, recours concernant l'activité de recherche, notamment en cas d'éviction d'une équipe, reclassements par prise en compte d'activités antérieures, etc. Ces décisions doivent faire jurisprudence.

Les instances doivent respecter les candidats. Toute décision dont la motivation est douteuse (règlements de comptes, influence mandarinale, ...) n'est pas intangible et les interventions, avec l'introduction d'un recours le cas échéant, peuvent aboutir favorablement.

Le secteur est amené à renseigner et à intervenir sur toute question concernant les carrières et les activités des enseignants du Supérieur.

Par exemple, vu les difficultés de la procédure des mutations des enseignants chercheurs, le secteur intervient avec l'aide des sections locales, pour favoriser les délégations et les transferts d'emplois.

LE SNESUP DANS LA FSU

Le SNESUP a pleinement participé à l'activité fédérale dans les diverses instances (du SN au CDFN) et - dans la mesure du possible, malgré des convocations souvent tardives, notamment pour la commission Education- les secteurs de travail. Il a tenu ainsi toute sa place dans les échanges et débats de la Fédération, y compris -comme lors du Congrès de Perpignan et lors du dernier CDFN- sur l'évolution de la Fédération et les adhésions de nouveaux syndicats.

Son souci a été double :

- ▶ tenir son rôle dans l'élaboration des analyses et la mise en œuvre des actions de la fédération, sur les retraites et la protection sociale, sur les salaires, la précarité et l'emploi, sur la décentralisation et les pressions pour l'autonomie des établissements, et dernièrement sur la loi Fillon pour l'école, en faisant apparaître les convergences et les spécificités du secteur universitaire. Il a notamment joué un rôle moteur dans la réflexion et les initiatives concernant la formation des maîtres (cf les assises du 13 janvier 2005).
- ▶ faire partager par l'ensemble de la fédération, en concertation avec le SNCS et le SNASUB- les problèmes de l'Enseignement Supérieur (LMD, projet de « loi de modernisation » Ferry) et de la Recherche (mouvement pour « Sauver la recherche et l'enseignement supérieur », actions contre le projet Fillon de LOPRI), comme en témoigne sa contribution au thème 1 du Congrès de Perpignan.

Il a joué pleinement son rôle dans la participation de la FSU aux initiatives alter-mondialistes (Forum social européen, Forum social mondial) et dans la réflexion fédérale sur le projet de Traité Européen.

SECTEUR INTERNATIONAL : S'INFORMER, DIALOGUER, BATIR DES CONVERGENCES

Nourrir et prolonger notre activité en France

Notre activité internationale s'est développée dans un monde marqué par

- l'offensive néo-libérale tous azimuts, du local au global,
- la "guerre sans limite" de Bush (Irak, etc.)
- la consolidation du mouvement altermondialiste
- des luttes importantes dans de nombreux pays (LMD et recherche en France, droits d'inscription en Espagne, Royaume-Uni, Allemagne, défense du service public un peu partout)

Nos luttes ont été donc en phase avec les vécus, les préoccupations des collègues, des étudiants et de leurs organisations dans l'espace euro-méditerranéen et sur tous les continents. Le néolibéralisme veut s'imposer partout, porté par le gouvernement Bush, la commission et la plupart des gouvernements européens, et avec les relais du FMI, de la BM, de l'OMC (AGCS), de l'OCDE.

► En 2003 et 2004 nous nous sommes investis dans **les forums sociaux européens** de Paris-Saint-Denis (Octobre 2003) et de Londres (Octobre 2004). Ces rassemblements ne sont pas que des événements ponctuels, ils sont précédés et suivis de réunions de coordination et de synthèse dans chaque pays puis au niveau européen qui contribuent aux convergences. A Paris, sur le volet Recherche/Science avec une plénière et 3 séminaires, nous avons contribué au rapprochement d'associations et réseaux internationaux travaillant sur la problématique science-société. Le réseau européen né à Londres « Science au Forum Social Européen » vient de réaliser une analyse critique du projet de 7^{ème} PCRD de la Commission européenne. Sur le volet Education nous avons obtenu, chaque fois, un séminaire sur l'Enseignement supérieur. Mais malgré des salles bien remplies, le « compte n'y est pas » encore en terme de rassemblement à la hauteur des coups portés.

Le collectif Education-Europe est désormais une réalité : une journée d'action pour l'Education-service public dans toute l'Europe devrait se tenir autour des 10-15 mai.

► **Sur le plan multilatéral**, nous avons participé dans le cadre de la délégation ATTAC-France :

- aux Forums sociaux mondiaux de Mumbai (Bombay), 2004, et Porto-Alegre, 2005 Ils ont été plus près des luttes. Le dernier (Porto-Alegre) a connu une affluence record, et décidé une "régionalisation" du FSM en 2006 (Marrakech, Caracas, Madras
- la FISE a tenu son CA en janvier 2004 à Baroda en Inde, profitant de la venue à Mumbai de représentants d'organisations affiliées : notre position de congrès de voir la FISE se transformer en un réseau souple et ouvert y a été adaptée.
- Au troisième congrès de la fédération centre-américaine des

syndicats du supérieur (Leon, Nicaragua, septembre 2004), nous avons pu mesurer les ravages du néo-libéralisme (privatisations, etc.), alors qu'étudiants et personnels mènent des luttes difficiles mais qui ont marqué des points.

- les réseaux INES et FMST ont tenu leurs Conseils auxquels nous participons, jouant souvent le rôle d'interface entre eux et le monde syndical. Nous avons participé à Lisbonne au Colloque remarquable de la FMST sur « Science, savoir et marché ».

► Nous avons développé notre réseau de **relations bilatérales** :

- Congrès de la FENPROF du Portugal, de la fédération de l'enseignement des Commissions ouvrières espagnoles, du CNES d'Algérie, du SAES et du SUDES du Sénégal, d'EGITIM-SEN de Turquie, du SNESUP du Maroc, d'IFUT d'Irlande.

- réunions de travail : représentants étrangers à nos Assises de janvier 2004; participation à des séminaires : en Algérie avec le CNES sur la mise en place du LMD, en Tunisie avec le SGESR sur la gestion des établissements et la précarisation. Cette coopération avec les syndicats du Maghreb est indispensable face aux initiatives politiques et institutionnelles (conférences des recteurs, Marseille, novembre 2004).

- réunions bilatérales, notamment avec:

- le GEW, branche enseignement supérieur – reflétant l'attachement des collègues allemands au caractère national des universités, des statuts des personnels et des diplômes, à la liaison enseignement/recherche;

- la direction de AUT (Association of University Teachers) de Grande-Bretagne, portant notamment sur les droits d'inscription, la précarisation, le financement, le travail syndical européen.

► Le SNESUP s'est mobilisé **contre la guerre d'IRAK**.

► Dans **une démarche de solidarité** intégrant la dimension professionnelle nous avons poursuivi notre activité au sein du CI-CUP (Centre international de coopération avec les Universités palestiniennes) et de l'Institut Kurde de Paris. Nous dialoguons régulièrement avec les pacifistes israéliens, notamment ceux réunis autour du bulletin « The other Israël », nous avons fait partie de la délégation FSU en Palestine et en Israël au Printemps dernier. Enfin, à l'initiative de l'ACPPU du Canada et de la FQPPU du Québec nous envisageons une entente pour que nos adhérents professeurs invités ne restent pas isolés dans le pays hôte ; ce projet a été évoqué également avec nos amis portugais.

Au cours de ces deux ans, davantage de camarades se sont investis dans le travail international, notamment ceux en charge des dossiers « formations », « recherche », « bulletin » : cette évolution doit s'amplifier. L'activité internationale est un outil de travail pour tout le syndicat, ses secteurs d'activités, ses sections.

DROITS ET LIBERTÉS

Dans un contexte où progressent les stratégies néolibérales et où l'Etat se dédouane de ses fonctions sociales (éducation, santé, éducation, logement), le secteur Droits et Libertés du SNESUP, avec ceux des autres syndicats de la FSU, a dénoncé l'inquiétante progression des actes racistes et antisémites, ainsi que la recrudescence du sexisme, et des discriminations dont souffrent tant d'hommes et de femmes en raison de leur orientation sexuelle.

Le SNESUP s'est associé au travail des comités antifascistes, afin de rester vigilant face à la montée de l'extrême-droite en Europe comme en France. Tout récemment, nous avons élevé une protestation indignée contre les déclarations de Bruno Gollnisch, numéro 2 du Front National, qui multiplie les professions de foi antisémites et négationnistes.

Par ailleurs, en dépit de la loi de juin 98, le bizutage persiste encore dans certaines universités et certaines écoles d'ingénieurs ; pratiques de sectes et violences de groupe continuent d'imposer aux étudiants nouveaux venus le renoncement à leur propre dignité et la soumission à la loi du plus fort. Le SNESUP intervient chaque fois pour rappeler que des « traditions » illégales et totalement contraires aux lois de la République ne sauraient être tolérées ni - encore moins - favorisées.

Dans le contexte actuel, les luttes collectives sont de plus en plus considérées comme délictueuses. Le SNESUP a dû venir en aide à des universitaires ayant exercé leurs droits de délégués syndicaux, ce qui, dans certains établissements, semble constituer une atteinte inadmissible aux principes de la « Gouvernance ». Il a également appuyé les militants de la Confédération Paysanne qui défendent le principe de précaution en matière d'OGM.

Le rôle « redistributeur » de l'Etat s'effaçant au profit de ses fonctions répressives, les jeunes issus des milieux défavorisés sont de plus en plus traités en délinquants potentiels. Avec nos collègues FSU du SNUASFP, et du SNPESPJJ, nous condamnons les dispositions : projet de loi Sarkozy, Rapport Benisti, Charte Education Nationale, Police, Justice, qui tendent à fichier, surveiller et punir ces jeunes, sans égard ni pour les causes de leurs difficultés, ni pour le respect que l'on doit à leur vie privée.

De la même façon le secteur Droits et Libertés a pris part aux luttes du collectif de défense des droits des élèves et des étudiants sans papiers, afin de s'opposer aux mesures d'arrestation et d'expulsion dont ils sont victimes.

Enfin nous avons fortement protesté contre l'extradition des réfugiés politiques italiens, titulaires de droits reconnus par la Convention Européenne des Droits de l'Homme, et auxquels le gouvernement français avait promis de garantir leur droit d'asile.

Cela passe aussi par la défense de cas individuels, notamment celui d'universitaires, harcelés par les agents du gouvernement de leurs pays d'origine, notamment en raison de leurs travaux de recherche.

Le SNESUP avec la FSU a participé à la défense des droits des femmes, notamment le droit à l'IVG lors de la commémoration de la loi correspondante.

Les hommes et les femmes qui, dans le monde, luttent pour imposer les droits de la personne humaine sont sans arrêt victimes de persécutions, d'emprisonnement, voire de tortures. Il faut, là encore, se manifester en leur faveur, montrer qu'ils ne sont pas seuls, réclamer le respect de leurs droits. Le SNESUP s'y emploie.

Comme il faut continuer, inlassablement, à lutter contre la peine de mort. Le SNESUP participe au combat contre la peine capitale aux Etats-Unis, où il soutient le droit de Mumia Abu-Jamal à un procès juste et équitable. Nous nous associons aussi à la campagne actuellement menée là-bas contre l'exécution des condamnés qui étaient mineurs au moment de leur inculpation.

Nous ne cesserons pas non plus de faire prévaloir, partout où il se trouve en danger, le droit à l'éducation et à la culture. Au printemps dernier, la FSU a organisé une mission au Proche-Orient, dans les territoires occupés, afin de défendre les droits du peuple palestinien à l'enseignement et à la recherche, gravement menacés par l'occupation israélienne. Le SNESUP en faisait partie.

LA COMMUNICATION DU SYNDICAT

Le Web

snesup.fr : au service d'une dynamique syndicale

Lancé fin 2002, le nouveau site Web aura en deux ans et demi franchi avec un certain succès une première étape en trouvant une audience certaine et sa place dans la communication syndicale, mais aussi en se préparant à rendre visibles des évolutions fortes fin 2005.

Coté succès, nous avons relevé les premiers défis de l'audience et de la mise en ligne. En effet, l'évolution des statistiques a été satisfaisante et nous atteindrons d'ici peu le million de pages lues (de 300 à 3000 visites/jour). Et en deux ans, ce sont désormais 1400 documents qui sont disponibles sur le site (350 la première année).

Coté ombre, quelques difficultés nous ont empêché de répondre pleinement aux attentes croissantes des syndiqués et des militants. Le problème des moyens est en voie de résolution. La charge est lourde et contraignante. Mais depuis peu, une équipe s'est formée pour y faire face. Nous y gagnerons en réactivité et en fiabilité, mais aussi en discussion collective nécessaire à toute activité syndicale. Nous pourrions ainsi poursuivre la mise en ligne d'un véritable espace de documentation, et amplifier les services rendus (tels le mémo ou « lu au JO-BO »).

D'autres problèmes subsistent qui relèvent de la technique ou des faiblesses de la communication du SNESUP. Nous travaillons actuellement à la sécurisation du site, nécessaire à sa protection ainsi qu'au lancement de rubriques plus interactives ou en lien avec la trésorerie et le secteur vie syndicale, et dont certaines sont d'ores et déjà prêtes (annonces mutation).

Mais la difficulté principale reste l'accès rapide à l'information interne au SNESUP. Lever cet obstacle suppose des changements d'organisation : une circulation de l'information plus transversale et plus rapide, entre secteurs d'activité, instances du syndicat et ses différents médias. C'est pourquoi nous voulons nouer des liens directs partout où cela sera possible. Nous devons aussi doter le site de moyens lui permettant une totale autonomie technique et des possibilités accrues d'interventions et d'affichage rapides. Ce n'est qu'à ce prix que le site pourra devenir tout à la fois un réflexe et une vraie aide pour l'action militante.

Cette volonté est pour nous emblématique. Demain, en donnant à voir toute la richesse du SNESUP au travers de l'activité de ses élus, de ses sections, de ses instances, en augmentant la rapidité et la qualité de l'information et des services rendus par le site, nous espérons non seulement contribuer à l'audience du SNESUP, mais aussi œuvrer à une dynamique renouvelée, renforcée de la vie et de l'action syndicales.

Le Bulletin

Deux années de publications

Qu'il s'agisse des numéros d'actualité du Bulletin, des numéros spéciaux (brochure Recherche de juillet 2004 et Mémos notamment) ou du périodique « Former des Maîtres », l'activité de publication est restée très soutenue compte tenu d'une actualité de premier ordre donnant lieu à de multiples débats et décisions d'action de grande ampleur.

1) « Former des Maîtres » a poursuivi sa parution sur les thèmes des projets de réforme des métiers de l'enseignement primaire et secondaire, avec aussi des réflexions sur les sciences cognitives et une couverture de l'actualité des IUFM, à l'initiative du Collectif « Formation des Enseignants », en direction d'un lectorat constitué des professeurs d'IUFM et des adhérents ayant exprimé leur vœu de recevoir ce périodique compte tenu de leur investissement professionnel. La question d'un lien plus organique avec le Bulletin est aujourd'hui posée.

2) Les Numéros Spéciaux du Bulletin ont été conçus et réalisés en lien étroit avec les actions engagées sur la durée, autour de thèmes tels que la Recherche ou les Retraites. L'étape de leur diffusion militante en direction au delà des seuls adhérents, moyennant l'acquittement d'une participation aux frais de la part de l'acheteur, nécessite des mesures d'organisation sur le terrain et une relation local - national ; les sections n'ont pas toujours eu le potentiel militant pour faire face à ces nécessités. Certains de ces numéros ont bénéficié pour leur financement d'une insertion publicitaire jusqu'ici trop absente des numéros courants.

3) Les numéros courants du Bulletin ont été conçus sous la responsabilité du Secrétariat National (dates de parution, contenus) et en liaison avec le Secrétaire Général (éditorial, tirage de la Une) ; ils se sont partagés principalement entre numéros de 16 pages (communiqués, articles de fond, dossiers, tribunes) et brefs numéros de 4 pages diffusés en nombre (12000) au fil des échéances de débat et d'action. Le choix d'une parution en fonction de l'actualité l'a emporté sur celui d'une parution à jour fixe, compte tenu aussi des contraintes financières de ce chapitre de dépenses et de la nécessité de faire face notamment au calendrier des projets de réforme du gouvernement.

Concernant ces diverses publications, c'est la réalisation « à flux tendu » qui a dominé dans une chaîne de réalisation soumise aux urgences de l'actualité ; avec la difficulté pour des militants universitaires nettement engagés sur le terrain professionnel de fournir en temps et en heure des articles sur des sujets donnant lieu à travail collectif et parfois à controverse. C'est dans ce contexte d'une actualité foisonnante et exigeante, dont témoignent les débats en BN ou en CA, que durant ces deux années, les projets de rénovation des publications (conception, lignes éditoriales, liens avec le web et avec les envois aux sections, comités de rédaction, etc) ont marqué le pas. Une enquête sur les attentes du lectorat et une mise à plat des trois types de publication sont donc toujours d'actualité.

Au cœur de nos métiers, ensemble dans le mouvement et dans l'action, face à l'offensive libérale

Avec Action Syndicale dans un SNESUP pleinement impliqué dans la dynamique Recherche/Enseignement Supérieur, pour le Service Public, pour s'opposer à l'offensive libérale qui vise toutes les dimensions économiques, sociales et démocratiques de la société, en France, en Europe et dans le monde entier.

Pour un syndicalisme de rassemblement combinant luttes et propositions, pour construire des alternatives.

(Il y a aussi à côté des textes d'orientation, des projets de motions thématiques soumis à la discussion et au vote de l'ensemble de syndiqués pour élaborer collectivement les mandats revendicatifs précis du syndicat.)

Le rôle d'un courant de pensée dans le syndicat pour proposer une orientation et la mettre en oeuvre est un gage de clarté. Cela exige soumis à la critique de tous et à celle des faits, une clairvoyance appuyée sur un authentique engagement au coeur de nos métiers et d'une réflexion globale sur la société, ses déterminants économiques, intellectuels et sociaux, les dynamiques et tensions qui la traversent. A Action Syndicale, nous percevons et portons la nécessité de transformations sociales qui marque l'histoire du SNESUP, loin d'une vision catégorielle et corporatiste du syndicalisme.

Le congrès d'orientation du SNESUP en 2003 à l'ENSAM de Paris, se tenait dans une phase de recomposition du paysage de l'enseignement supérieur et de la Recherche : début de la réforme LMD, budgets en régression et projets de refonte du service public et d'autonomie concurrentielle des universités (projet Ferry) et de démantèlement des IUFM. L'orientation proposée alors par Action Syndicale, largement ratifiée par les syndiqués, engageait le syndicat dans une double démarche de luttes et de constructions d'alternatives (en particulier sur le cadre national des diplômes et des formations). Le rapport d'activité fera le bilan des interventions et des initiatives nationales du syndicat. Il ne peut présenter qu'un aperçu du travail des sections syndicales et des militants qui FONT le syndicat et lui donnent la part essentielle de son crédit auprès des collègues.

Des enjeux majeurs

Nos analyses s'inscrivent dans un contexte nouveau marqué par l'offensive globale contre les services publics, la protection sociale, les acquis sociaux (retraites, durée du travail,...), le statut général de la fonction publique. Elles relient l'affaiblissement, organisé par le pouvoir, de l'enseignement supérieur et de la recherche publics avec le désengagement financier de l'État combiné au pilotage technocratique, au profit d'une logique économique de rentabilité exacerbée de certains secteurs du domaine privé. En France, comme en Europe, dans son organisation actuelle, l'ordre économique qui prévaut (dans des rapports autant financiers que marchands) et oriente l'ensemble des échanges internationaux est à l'opposé d'une logique de démocratisation des savoirs. Il mine les coopérations, c'est-à-dire l'esprit même d'un co-développement planétaire dont la formation et la recherche devrait être le fer de lance.

C'est à ces orientations libérales que, dans notre secteur, se sont opposés les mouvements du printemps 2003 (réforme des retraites, autonomie des établissements), de

l'automne 2003(LMD, autonomie) et le formidable mouvement de 2004 pour « sauver la recherche et l'enseignement supérieur », qui marquera durablement.

Plus récemment les actions « fonction publique » du 20 janvier 2005, les manifestations qui ont rassemblé les salariés du public et du privé le 5 février et leur succès font intervenir des milliers de participants.

Les choix économiques et sociaux du gouvernement et du patronat creusent les inégalités et mènent à l'abandon de pans entiers de l'économie, précarisant des régions entières et des millions de salariés. Les services publics (santé, éducation, justice...) sont gravement mis en cause et placés dans l'incapacité de répondre aux attentes légitimes des citoyens. Les privatisations dans une logique de rentabilité à court terme (tout récemment COGEMA, EDF, ...) entravent les efforts de recherche ou les ciblent dangereusement. L'action conjuguée, originale et largement soutenue par l'opinion, des chercheurs, des enseignants chercheurs, des enseignants du supérieur, des docteurs et

doctorants a réussi l'an dernier à ébranler cette tendance lourde, idéologiquement forte, qui imprègne la politique gouvernementale. Nous avons su, au SNESUP, avec Action Syndicale, prendre la mesure des inquiétudes, de la détermination ainsi exprimée et prendre dès janvier 2004, toute notre place dans ce mouvement lancé par la pétition SLR. La dynamique ainsi créée, ses premiers résultats (au printemps 2004 et à Grenoble) et ses potentialités restent hautement appréciables. Développer cet élan pour concrétiser les avancées du texte des États Généraux et les renforcer sur des points clés (lutte contre la précarité des jeunes chercheurs, rôle des élus dans les instances...) anime l'engagement constant du syndicat.

Bousculé en 2004, le gouvernement n'a pas renoncé à ses choix : le projet de LO-PRI (Chirac Raffarin Fillon D'Aubert) constitue une mise en cause radicale de l'articulation fondamentale entre l'enseignement supérieur et la recherche. Il organise le démantèlement du potentiel de recherche public en premier lieu la Recherche fondamentale et les SHS. Il oriente l'effort public de recherche par un pilotage accru des thé-

matiques via ses experts et vers le transfert à courte vue de savoirs à destination des entreprises, Sa conception des « PRES » consacre le choix d'un démembrement des universités, et, avec l'ANR (agence de moyens), qui concentrerait les financements de la recherche, universités et organismes resteraient dans la misère. Il ignore les dimensions sociétales de la recherche.

L'enseignement supérieur est dans la tourmente : à la démocratisation en panne, aux difficultés sociales accrues des étudiants, viennent s'ajouter – qu'elles touchent aux contenus comme avec le LMD, à l'organisation des établissements ou à leur rapport à la société – de brutales mesures régressives.

Effacer 1968 et 1984, revenir aux collèges universitaires coupés de la recherche d'un côté et de l'autre aux mandarins couverts de primes dans quelques créneaux thématiques et centres d'excellence est l'inacceptable choix du gouvernement qui, profondément, dénaturerait notre système public d'enseignement et de recherche.

La mise en oeuvre du LMD, pilotée par le ministère et ses experts, sous couvert de liberté accordée aux établissements, conduit à la mise en cause de formations répondant à des besoins avérés, à leur disparition ou à leur illisibilité. La concurrence exacerbée qu'elle accentue au sein du système universitaire, la diminution des poursuites d'études, les hiérarchies et les sélections nouvelles qu'elle génère, notamment entre le L et le M, vont à l'opposé d'une ouverture scientifique et professionnelle, culturelle, sociale. Comme dans l'ensemble du système éducatif, le ministère favorise de plus en plus les cursus professionnels contrôlés par le patronat (via le privé ou les chambres consulaires).

Le zèle dans l'application par le ministère de la LOLF jusque dans les établissements menace l'unité de nos métiers, nos garanties statutaires et les spécificités de certaines composantes (IUT, art 33). Il convient de s'y opposer partout.

Dans les autres secteurs de l'éducation, les réponses gouvernementales aux difficultés de tous ordres rencontrées par les élèves et les enseignants (et qui sont loin de trouver toutes leur source au sein du système

scolaire) visent toutes à des économies de moyens dans le cadre d'objectifs de formation tous revus à la baisse. C'est le renforcement des inégalités !

Le projet de loi sur l'École, ses dispositions concernant notamment le baccalauréat, la formation des maîtres et le sort des IUFM, viennent aggraver cette situation. Le SNESUP avec beaucoup d'autres - enseignants, parents, élèves - demande le retrait de ce projet.

Des changements dans notre milieu, dans les attentes de la société

Une aspiration collective à plus de cohésion et de cohérence de la recherche et de l'enseignement supérieur prend corps, allant de pair avec l'aspiration à plus de liberté d'initiative face au pilotage ministériel. L'attachement au Service Public d'enseignement supérieur et de recherche sort renforcé du mouvement social qui a mobilisé la communauté scientifique au cours de cette année 2004. Les enjeux clés comme la démocratisation, la concurrence stérile Écoles/Universités, le plein exercice de la mission de recherche des enseignants-chercheurs suscitent une attention nouvelle de même que l'implication dans cette mission de l'ensemble des personnels de l'Enseignement Supérieur. Le soutien actif de l'opinion (depuis le printemps 2004) aux revendications nées dans la communauté scientifique, montre à la fois le besoin et la confiance en une appropriation partagée des savoirs et le besoin de confrontation sur les enjeux de la science, sur ses possibles retombées, tant en matière de progrès avérés que d'impacts dangereux. C'est une dimension nouvelle qui tient aussi à la part de plus en plus importante de l'enseignement supérieur et de la recherche dans la société, comme enjeu social pour toute la population et comme enjeu économique majeur. Nos luttes pour une vraie Loi d'Orientation et de Programmation y puisent une part de leur force.

Un syndicalisme de notre temps

Ce qui a secoué l'enseignement supérieur et la recherche, montre bien toute la complexité à l'œuvre dans un mouvement social, dans les déterminations des forces et des individus qui s'épaulent. Les textes issus de Grenoble, portés par des mois d'intense mobilisation, montrent à quel point, les analyses et les propositions que nous lançons depuis des années, ont porté, cheminé, croisé d'autres analyses et d'autres expériences et sont devenues largement bien commun. Le SNESUP est maintenant mieux perçu comme porteur de l'ensemble des préoccupations de tous les enseignants chercheurs et enseignants du supérieur. articulant l'ensemble de leurs préoccupations dans chaque établissement C'est aussi un encouragement pour le syndicalisme que nous portons: résolument ambitieux, ni syndicalisme d'accompagnement destiné à produire du consensus mou, ni syndicalisme moralisateur et minoritaire.

Ce qui prend un tour nouveau ce sont les formes d'intervention des individus dans la réflexion et l'action, la place du syndicat et des syndiqués quel que soit leur niveau d'engagement syndical. Les premiers mois de 2004 et ce qui s'est joué dans les collectifs de préparation des États Généraux, comme les débats qui ont eu lieu lors du passage au LMD donnent à réfléchir sur ce que nous sommes capables d'apporter à un mouvement social. Ces questions ne sont pas neuves, l'ensemble du mouvement syndical y est confronté depuis quelque temps : ainsi du rapport syndicats / coordinations, mais le curseur se déplace car le rapport syndicat / société change aussi. L'insuffisance des convergences public / privé dans une action d'ampleur s'inscrivant dans la durée pour mettre en échec la réforme des retraites lancée par Raffarin et Fillon en 2003 a pesé sur la capacité à construire des rassemblements et des luttes victorieuses à grande échelle. Ce constat appelle des réponses neuves qui articulent local / national, engagement collectif / responsabilité individuelle. Nous devons avoir la lucidité collective de mesurer ce qui existe encore comme freins dans nos pratiques et nos modes de communication...

sans sous-estimer nos atouts (qui font du SNESUP le premier syndicat du supérieur dans toutes les élections professionnelles) L'impulsion initiale du SNESUP et de l'intersyndicale pour organiser le 4 février et la riposte au projet de LOPRI en est une vivante preuve.

Avec Action Syndicale, des objectifs, des propositions

Dans une logique de connaissances, de qualifications, de culture - à l'opposé d'une conception de compétition mondiale exacerbée qui toucherait tous les secteurs- nous faisons d'un objectif de 50% d'une classe d'âge dans l'enseignement supérieur et de 3% du PIB consacré à la recherche, deux objectifs majeurs.

Pour notre métier :

■ Un co-développement enseignement supérieur/recherche, des coopérations librement choisies entre laboratoires, universités et organismes couvrant l'ensemble du territoire et des champs disciplinaires: ce qui est notre conception des PRES. Une autonomie démocratique dans le cadre d'une authentique contractualisation. Une attention aux synergies avec le monde économique.

■ Une rénovation concertée des cursus : sur le LMD, Action syndicale propose d'intervenir à tous les niveaux pour une alternative au pilotage ministériel s'appuyant sur les résultats du travail entrepris par les équipes de formation, affranchi des contraintes négatives imposées par le Ministère. Un référentiel national des formations et des diplômes, élaboré de façon concertée doit permettre une reprise du chantier de rénovation selon les axes suivants :

→ Permettre un accès élargi et une meilleure réussite à des cursus post-bac diversifiés en formation initiale ou continue pour les publics étudiants d'aujourd'hui.

→ Concevoir des intitulés et contenus de formation assurant la double finalité de sortie qualifiante et de poursuite d'étude, ouverts sur la mobilité internationale et répondant aux besoins de qualification dans les différents secteurs d'activité.

→ Obtenir une concertation sur les critères d'expertise et d'évaluation.

→ Réhabiliter des cursus dont l'existence ou la lisibilité ont été mises en cause en dépit de leur qualité.

→ Obtenir des moyens diversifiés pour la réussite des étudiants.

■ *Une amélioration de nos conditions de travail* par des créations de postes enseignants chercheurs, enseignants et IATOS,, droits effectifs à congés sabbatiques, droit pour tous à exercer une activité de chercheur sur des thématiques largement ouvertes (150 h eq TD pour les Pr et MC et TP =TD, 250 h pour les enseignants). Respect des droits sociaux, notamment en matière de congés de maternité, et décharges d'enseignement pour tous les enseignants-chercheurs nouvellement nommés.

■ *Revalorisation des carrières* : salaires, retraites, prise en compte de l'ensemble des activités dans les évaluations, les promotions, pour des transformations d'emploi.

■ *La lutte contre la précarité* vient d'une double exigence à la fois sociale et scientifique, elle est centrale pour le SNESUP, Elle correspond d'une entrée digne et valorisante dans nos métiers pendant et aussitôt après la thèse, à l'accès à un emploi de titulaire pour tous ceux qui exercent une mission de service public. C'est un enjeu de luttes contre l'objectif libéral de chercheurs en CDD ou à la recherche permanente de contrats (modèle anglo-saxon), contre les projets de démantèlement des garanties de la fonction publique d'État. C'est une urgence quand tant de jeunes docteurs sont, par manque de postes statutaires, maintenus à la porte des laboratoires.

Pour le SNESUP :

■ Accorder un rôle accru aux sections d'établissements et aux coordinations régionales.

Favoriser des modes d'organisation et de fonctionnement qui associent largement les collègues à tous les niveaux du syndicat.

Donner toute son ampleur au droit syndical.

■ Doter le syndicat d'une communication repensée, articulant différents mé-

dias (bulletin, Web, lettre d'information, journaux régionaux ou thématiques, ...).

Valoriser et faire exister les champs scientifiques dans des supports rénovés, dans ses communications multiformes avec le plus grand nombre d'enseignants du supérieur, de responsables à tous niveaux.

Assumer pleinement notre rôle de syndicat d'intellectuels : contribuer à lutter contre toutes les exclusions et discriminations, diffuser les idées progressistes nouvelles, discuter les enjeux scientifiques, économiques et sociaux, la mondialisation.

■ Rapprocher, à tous les niveaux, le SNESUP et le SNCS syndicat des chercheurs de la FSU, et conforter le rôle de rassembleur des deux syndicats, développer les liens avec les personnels IATOSS et le SNASUB, et avec les étudiants (UNEF,...)

Assumer mieux notre place singulière dans la FSU et en relations directes avec les autres syndicats, y compris sur des questions qui soulèvent problèmes et différences d'appréciation.

Participer plus fortement au mouvement syndical au niveau européen dans notre secteur; renforcer les relations avec le reste du monde. Contribuer à une connaissance mutuelle des situations sociales et universitaires entre pays et continents et rechercher des convergences d'expression et d'action (bi ou multilatérales).

■ Construire les rapports de force, même locaux ou thématiques, qui donnent une efficacité et un retentissement aux discussions avec les pouvoirs politiques, à l'opposé des concertations alibis qu'ils veulent imposer comme couverture de leurs projets.

S'ouvrent pour les semaines à venir, et dans notre secteur, de très claires confrontations, sur le fond, entre les orientations conduites par le gouvernement Raffarin et ses ministres et celles que portent les collègues. Quand le pouvoir cherche à isoler, à détourner, à tordre l'esprit du mouvement de 2004, à détourner le contenu des propositions de Grenoble pour accroître la précarité, relancer la constitution de pôles d'excellence... nous devons être, et c'est ce qu'attendent de nous les collègues, d'une absolue détermination et d'infatigables rassembleurs avec nos collègues, l'intersyndicale, les étudiants et leurs organisations, le mouvement associatif et particulièrement SLR.

Donner tout son rayonnement au champ syndical

La société tout entière est confrontée à de multiples enjeux : protection sociale, retraites, exclusions, durée du travail, emplois dans le secteur public et le secteur privé (avec les délocalisations), salaires, reconnaissance des qualifications, construction européenne (avec le débat sur le projet de traité constitutionnel.) En Europe, les réalisations, quelles qu'en soient les présentations généreuses et humanistes, restent marquées par leur caractère libéral, technocratique... bien éloignées de coopérations véritables, démocratiques, gages de progrès partagés.

Universitaires nous sommes confrontés par nos pratiques à ces enjeux. Le projet de traité constitutionnel vise à figer l'Europe politique dans des choix économiques qui portent en eux le maintien des inégalités, de la marchandisation de tous les champs des activités humaines y compris celui de la production et de la diffusion des connaissances. Les instances du SNESUP, comme celles de la FSU condamnent les termes du projet de TCE. À partir de nos analyses syndicales. Les syndiqués ont déjà été invités à réfléchir à ce que la dynamique du NON pourrait apporter comme force au mouvement social, et à s'exprimer lors du vote referendum

Action Syndicale propose que le SNESUP mette en débat cette question avec les collègues, dans les sections et dans la préparation du congrès, afin d'y préciser les conditions à réunir pour constituer une alternative européenne de progrès. Dans ce cadre Action syndicale propose que le congrès se prononce pour une position du SNESUP pour un NON au referendum sur le TCE.

A l'échelle de la planète, ce sont les mêmes questions qui se posent, et résolument, avec Action Syndicale, nous inscrivons nos interventions dans le riche foisonnement de l'alter mondialisation anti-libérale. Ce qui passe par des coopérations, sans exclusive, avec tous ceux qui de par le monde cherchent et luttent pour la paix, le progrès social pour tous, l'accès aux soins, aux connaissances, au travail... Les terribles conflits et catastrophes qui

éprouvent des millions d'individus, sont les uns et les autres de pressants appels à agir pour la justice, le respect des peuples, des modèles de développement économiques durables respectueux de l'avenir de l'humanité.

Toutes ces questions s'imbriquent avec les précédentes et posent avec une acuité toute particulière l'enjeu de l'articulation des mouvements sociaux et des perspectives politiques de changements véritables. Nous devons poser ces questions avec plus de hardiesse dans le syndicat, dans la FSU, dans la communauté scientifique. A Action Syndicale, nous pensons qu'il s'agit d'une responsabilité renouvelée, renforcée, qui appelle débats et rassemblement. Nous le ferons d'autant mieux que dans les sections, le syndicat se renforce, les syndiqués s'approprient et élaborent les analyses et propositions pour construire un enseignement supérieur, une recherche scientifique, démocratiques, attractifs et gages de réussite pour tous.

Paris, le 11 février 2005

Liste des premiers signataires Motion d'Orientation Action Syndicale

ALART Pierre (Montpellier 2) ; ALAVA Séraphin (Toulouse 2) ; ALLAIN Philippe (Montpellier 1) ; BADRA Abdallah (Clermont-Ferrand 2) ; BECHTEL Françoise (Bordeaux 3) ; BENEY François (Rennes 2) ; BERNARD Noël (Chambéry) ; BERNARDI Anne Marie (Aix Marseille 1) ; BERNIE-BOISSARD Catherine (Nîmes) ; BIRNBAUM Christine (Paris 13 IUT) ; BISTON Jean (Lyon 1) ; BOUCHER Carmen (Paris 6) ; BOUCHET Gérard (IUFM Grenoble) ; BOUILLON François (IUFM Paris) ; BOUTAN Pierre (Montpellier IUFM) ; BRISSAUD Marcel (Lyon 1) ; BUDILLON PUMA Pascale (Paris 12) ; CENDRES Gérard (Bordeaux 4) ; CHAMPESME Marc (Paris 13) ; CHAPOULIE Rémy (Bordeaux 3) ; CHATELET François (Paris 6) ; CHOUCROUN Francis (Paris 11) ; COSAERT Patrice (La Rochelle) ; COTTRELL Marie (Paris 1) ; COUDANNE Hubert (Paris 11) ; DE GEEST Dominique (Paris 12 IUT Seine et Marne Sud) ; DEGOUYS Jacques (Rennes 2) ; DEL FORNO Alda (Grenoble 2) ; DELEPOUVE Marc (Lille 1) ; DEMALANDER Jean (IUFM Reims) ; DOMP-

NIER Bernard (Clermont-Ferrand 2) ; DUHARCOURT Pierre (Marne la Vallée) ; DUMASY Lise (Grenoble 3) ; DUYCK Jean-Yves (La Rochelle) ; ENCLOS Philippe (Lille 2) ; FABBRI Jean (Tours EIVL Blois) ; FAUDOT Dominique (Dijon) ; FAURE Sylviane (Nice) ; FISCHER Robert (Paris 10) ; FIORI Nicole (Paris 5) ; FORESTAL Chantal (Aix-Marseille 1) ; FORTUNE Michel (Poitiers) ; FOUCHE Alain (Bretagne-Sud) ; GABERT Michèle (IUFM Grenoble) ; GARRIC Jean Claude (Toulouse 3 IUT) ; GEBUHRER Olivier (Strasbourg 1) ; GERBIER Bernard (Grenoble 2) ; GEST Martine (IUFM Rouen) ; GIACOMO Mathée (Paris 3) ; GLEYSE Bernard (INSA Rouen) ; GUYOT Jacques (Clermont-Ferrand 2) ; HERIN Maurice (Le Mans) ; JAAFARI Alain (Amiens) ; JOUINI Mohamed (Paris 7) ; LACOSTE Eric (Bordeaux 1) ; LAINE Jean Paul (Rouen) ; LAMBERT Xavier (Toulouse 2) ; LAMOUREUX Christian (Lille 1) ; LANGLOIS Pierre (Caen) ; LAPERROUSAZ Ernest-Marie (EPHE) ; LAROCHE Pierre (Paris 3) ; LAUTON Gérard (Paris 12) ; LAUTON Michelle (Paris 11 IUT Sceaux) ; LEBARON Frédéric (Amiens) ; LECAILLE Claude (Paris 7) ; LEGARDEZ Alain (IUFM Aix-Marseille) ; LELOUREC Hervé (Nantes) ; LEMERCIER Denis (Caen) ; LUC Claude (IUFM de Reims Champagne-Ardenne) ; LUCAS François (Angers) ; MASSE Eric (Littoral) ; MAZET Bruno (Aix-Marseille 3) ; MESLIAND Anne (Aix-Marseille 2 IUT) ; MEUNIER-TERSIGUEL Arlette (Amiens) ; MONCHAUD Serge (Rennes Insa) ; MONTEUX Daniel (Paris 4) ; MOREL Francis (Valenciennes) ; NEVEU Marc (Dijon) ; ODENT Guy (Paris 6) ; OLIVIER Michel (Bordeaux 1) ; ORTIZ Jean (Pau) ; PAPIN Sylviane (Bretagne-Sud) ; PERES André (IUFM Auvergne) ; PITTIA Sylvie (Aix Marseille 1) ; PLANCHE Alain (Bordeaux 4) ; POLICAR Alain (Limoges) ; POLICAR Clotilde (Paris 11) ; PRIVAT Mireille (Brest) ; RAPINAT Jean-Michel (IUFM Poitou-Charentes) ; ROUX Bernard (Lyon 1) ; SEUREAU Claude (Paris 6) ; SPATHIS Nicolas (Paris 6) ; STOLZE Paul (IUFM Nancy-Metz) ; TERRAIL Jean-Pierre (Versailles St Quentin) ; Tournadre Jean-François (Paris 3) ; VERDELHAN Michèle (IUFM Montpellier) ; VILLETTE Jean-Paul (Strasbourg 1) ; WIEDEMANN Vincent (Lyon Insa) ; ZATTARA Maurice (Rouen) ; ZIDI Mustapha (Paris 12)

Pour signer cette motion ou pour tout contact et contribution, écrire au Collectif d'animation à l'adresse : action.syndicale@wanadoo.fr

Contre Fillon, sa LOPRI

Pour une autre Europe, savoir dire NON à la constitution Pour un syndicalisme de lutte, de transformation sociale

A l'ère de la mondialisation libérale, marchandise et compétition envahissent toutes les sphères de l'activité humaine. Et quand il faut libérer des marchés, c'est encore à la guerre qu'on recourt ! Certes, l'offensive libérale ne date pas d'hier : elle a déjà dévasté des régions entières, transformées en déserts industriels. Elle s'est attaquée à la protection sociale, aux retraites en 1993 (Balladur), 1995 (Juppé) et 2003 (Fillon), provoquant le mouvement social que l'on sait. Elle s'est attaquée à l'assurance maladie l'année suivante, à l'indemnisation du chômage, au droit du travail, aux services publics bien sûr et singulièrement à l'éducation. Le gouvernement Jospin, après avoir battu le record des privatisations, avait déjà accepté (Barcelone) la mise en concurrence généralisée des services publics. Raffarin, tout à sa seillièrre-attitude, a passé la vitesse supérieure : grande braderie des droits et sarko-sauce sécuritaire. Cette offensive sans précédent vise, pas moins, à la destruction des solidarités sociales et des identités collectives construites depuis 60 ans.

Notre secteur de l'éducation et spécifiquement de l'enseignement supérieur et de la recherche n'était évidemment pas épargné mais il conservait encore quelques protections pour se défendre. Qu'elles soient sauvegardées et consolidées est l'enjeu de l'épreuve de force qui commence autour des projets de loi Fillon. Si ces protections étaient balayées, l'activité intellectuelle serait directement accaparée par l'intérêt privé. Ce rêve libéral serait un cauchemar pour les personnels de la recherche : la liberté de penser mise sous surveillance, les garanties statutaires – qui permettent cette liberté – réservées à un petit nombre...

La loi Fillon sur l'école renonce à des objectifs élevés de formation pour tous les jeunes et organise très tôt le tri social. Sa LOPRI (certes, c'est facile), si elle passait, engagerait la dislocation du service public d'enseignement supérieur et de recherche : elle veut transformer la recherche publique en grande surface de l'innovation où le patronat viendrait faire son marché, sans toutefois devoir passer à la caisse puisque toutes les denrées lui seraient obligamment offertes par la nouvelle Agence (abondamment dotée par les deniers publics). Ce projet propose de scinder l'université en deux parties : l'une pour la vitrine « excellence », composée de pôles compétitifs chargés des M et D (dont le tout nouveau D-pro!) sélectifs et sélectionnés ; l'autre pour le tout-venant, assumant des L surchargés, de plus en plus coupés de la recherche.

A cette offensive, nous entendons opposer la résistance coordonnée et opiniâtre des salariés

La mondialisation libérale a suscité, en réaction, un mouvement « altermondialiste » qui s'est structuré depuis Seattle, notamment à travers les Forums sociaux. Il faut maintenant un mouvement de l'ensemble des salariés pour briser cette offensive.

Le mouvement du printemps 2003 a éclairé les diverses stratégies. On a vu la direction de la CFDT porter la voix du MEDEF auprès des salariés. Et celle de la CGT refuser l'extension de la grève au soir du 13 mai alors que la force du mouvement dans l'éducation était en passe d'entraîner d'autres secteurs, comme si son principal souci était d'éviter d'engager l'épreuve de force. Face à l'intransigeance du gouvernement, il n'y a pourtant pas d'autre choix, à

TRAITÉ CONSTITUTIONNEL EUROPÉEN (TCE) : POUR NOUS C'EST NON !

Notre syndicalisme de lutte se construit en défense des services publics, de l'enseignement et de la recherche, contre les politiques ultra-libérales qui les détricotent. La constitutionnalisation « pour une durée illimitée » de ces politiques réactionnaires dans le TCE soumis à référendum doit en conséquence conduire le syndicat, en fonction de ses propres objectifs, à adopter une prise de position claire en faveur du NON. Bien sûr, il est nécessaire de débattre avec toutes et tous du contenu véritable du traité. La circulaire Bolkestein est à cet égard éclairante sur ce que « libération de services » signifie dans ce traité. Il faut aussi expliquer en quoi son rejet est une opportunité d'engager le combat pour une autre Europe, sociale et solidaire, et certainement pas de rejeter l'Europe. Un premier pas a été franchi par la FSU et le SNESup qui ont fait connaître leur condamnation du TCE. La proposition d'appeler à voter « non » fut majoritaire au conseil fédéral sans atteindre les 70 % nécessaire pour être adoptée. Et le SNESup tarde à lever ses réticences. Or, le danger (pour les salariés comme pour l'Europe) est que le traité soit finalement adopté en raison d'une abstention massive. La mobilisation de toutes les énergies est nécessaire pour faire de la victoire du NON au référendum un formidable encouragement pour nos luttes et contre l'actuel gouvernement.

A bas l'Europe-Bolkestein, vive l'Europe sociale !

moins de s'en remettre à une hypothétique alternance en 2007, ce qui serait déjà un problème pour l'indépendance syndicale : hypothétique si les défaites se sont accumulées ; simple alternance si les décisions prises sous Raffarin ne sont pas abrogées (assourdissant silence de la gauche sur la question).

C'est donc bien une alternative à l'alternance qu'il nous faut contribuer à construire.

Pour commencer, les mobilisations face aux attaques gouvernementales doivent répondre à la situation. Les journées de grève, les 18-19-20 janvier, dans le secteur public et les manifs du 5 février ont témoigné de l'hostilité des salariés à cette politique et peuvent amorcer un nouveau cycle de lutte après l'échec – qu'il convient de nommer ainsi – du mouvement de 2003 sur les retraites et l'absence de combat en 2004 sur l'assurance maladie. La marche suivante devrait être une perspective de grève interprofessionnelle.

Pour l'éducation, le passage du projet de loi Fillon au parlement aurait demandé une riposte nationale et unitaire. Elle ne sera pas même réellement fédérale... Sur sa LOPRI,



NON À LA PRÉCARITÉ, DANS LA RECHERCHE ET À L'UNIVERSITÉ !

D'endémique, la précarité à l'université et dans la recherche devient épidémique. La pénurie de postes et la logique des contrats et programmes (industriels ou européens) supplantant les crédits récurrents en sont de puissants vecteurs. En 1999 avec la loi Innovation, Allègre autorisa l'emploi de CDD par les établissements publics. L'illégal devint légal. En 2003 de façon trop brutale, Haighneré tenta de substituer des CDD à des postes de chercheurs permanents. Plus habilement à Grenoble, Fillon se dit preneur du CDD de « chercheur associé », finalement retenu (malgré de fortes oppositions) par les Etats généraux. Il tient parole dans sa LOPRI. L'institutionnalisation d'un « sas » entre thèse et recrutement n'est pourtant pas son seul moyen de multiplier les CDD. Ainsi le « soutien aux projets » dévolu à l'agence de moyens (ANR) inclura « des dépenses de personnels recrutés sur CDD ». Et l'EPCS que la LOPRI veut instituer pourra « recruter du personnel sous contrat de droit privé ». Il faut impérativement bloquer ce processus. Le SNESup doit combattre les emplois précaires, ATER comme chercheur associé. Pour tous les doctorants et jeunes docteurs, revendiquons un statut de salarié ou de fonctionnaire stagiaire, reconductible jusqu'à l'embauche définitive !

Fillon peut redouter le mouvement d'opinion qu'a suscité SLR.

Le calendrier offre une opportune conjonction : avant l'été (et en attendant le printemps), la montée du « non » au projet de traité constitutionnel européen (TCE) risque bien d'inquiéter suffisamment nos gouvernants pour les inciter à se montrer moins arrogants... Une raison supplémentaire, s'il en était besoin, pour que nos structures syndicales se prononcent pour le « non » au référendum !

Les stratégies syndicales d'accompagnement du libéralisme ont leur prolongement européen – ou leur racine – dans celle de la CES, dont l'activité essentielle est le lobbying auprès de la Commission de l'UE. Que la CES approuve le TCE n'est pas étonnant. Que les partisans du « oui »

s'en soient saisis pour affirmer que le mouvement syndical européen partageait cette orientation fut pour le moins désagréable. La prise de position récente de la CGT – l'appel à rejeter le TCE – est donc, assurément, une bonne nouvelle. Il doit y avoir place dans l'UE pour un syndicalisme qui conteste la construction de l'Europe par le marché, qui continue d'exiger l'harmonisation par le haut des droits sociaux, qui entend promouvoir de nouveaux droits démocratiques pour l'ensemble des personnes qui vivent et travaillent sur son sol. Pour une Europe ouverte et non forteresse !

Comprendre le monde pour le transformer !

Notre conception du syndicalisme est de lier l'indispensable action quotidienne de défense des salariés à la recherche d'une transforma-

LOPRI : LE BOULEVERSEMENT !

Outre le choix de privilégier le privé, la proposition de PRES-Fillon marque la fin d'un maillage universitaire égalitaire et organise le démembrement des universités. Le projet dynamite le corps des enseignants chercheurs. Dans les PRES (il n'y en aura pas partout !), qui ne regroupent que les niveaux M et D, les « meilleurs » enseignants chercheurs pourront bénéficier « prioritairement » de décharges de service. Quant aux autres, à l'extérieur des PRES, ils ne bénéficieront que de peu de décharges de service (voire, sans doute, ce n'est pas explicitement dit, des alourdissements).

Les titulaires de la Prime d'Encadrement Doctoral et de Recherche se voient qualifiés de « meilleurs enseignants chercheurs » (merci pour les autres) et verront cette prime doublée. Elle pourra être modulée. Une prime correspondante sera versée aux chercheurs assurant un demi service dans les... PRES. Sont aussi prévues des « accélérations de carrière » pour les « excellents chargés de recherche et maître de conférences » qui pourront bénéficier de « promotions accélérées dans le corps supérieur (DR et PR).

Quant à la prime de recherche et d'enseignement supérieur, actuellement uniforme et versée à la quasi-totalité des enseignants chercheurs, « les conseils d'administration des établissements devront mettre en place des critères de modulation relatifs aux activités de recherche des bénéficiaires ».

L'évaluation des personnes se fera sur le seul critère de recherche par une instance nationale résultant, au minimum, de la fusion du CNU et du Comité National de la Recherche Scientifique, qui sera composée majoritairement de nommés.

**SAUVEGARDER LA RECHERCHE
FONDAMENTALE,
EN PARTICULIER EN LSHS**

En se préoccupant essentiellement d'orienter la recherche publique vers une recherche finalisée et partenariale, en accordant un pouvoir et un financement exorbitants à l'ANR, en autorisant les entreprises à utiliser librement le crédit d'impôt, la LOPRI met en danger des pans entiers de la recherche fondamentale. Non seulement les universités ne pourront plus mener de réelle politique scientifique, ni construire de relations satisfaisantes entre l'enseignement et la recherche, mais toutes les disciplines jugées non rentables sont à terme menacées de disparition ou d'une réorientation idéologique : les LSHS en particulier, déjà niées dans leur fonctionnement et leur rythme spécifiques, le sont à présent dans leur dimension culturelle et leur fonction d'analyse de la société.

tion sociale. C'est pour nous bien plus qu'un slogan et pas seulement l'idée que le syndicalisme doit être porteur de propositions puisqu'il ne saurait se satisfaire de l'existant. C'est le constat que la société, non seulement est fondée sur des modes d'exploitation, mais aussi génère de multiples aliénations et donc que le syndicalisme ne doit pas restreindre son champ d'investigation...

Le siècle passé a vu s'écrouler les murs du socialisme réellement existant. Il eut aussi à connaître le socialisme réellement inexistant porté par des sociaux démocrates convertis au libéralisme. Il nous faut donc songer à de nouvelles utopies. Le syndicalisme, parce qu'il est porteur de valeurs de solidarité, de constructions collectives, de fonctionnements démocratiques (nous y tenons !), peut naturellement se situer dans cette démarche.

**Quelques objectifs
prioritaires**

A la destruction programmée du tissu universitaire, il faut opposer des mesures d'urgence pour sauvegarder l'enseignement supérieur et la recherche !

**Sauvegarder l'indépendance de
la recherche !**

Les labos et les équipes de recherche, pour être indépendants des intérêts privés, doi-

vent être assurés d'un financement public par crédits récurrents pour l'ensemble de leurs activités et de leurs projets. Ce qui n'exclut pas la possibilité de subventions supplémentaires par l'organisme de tutelle s'il s'avère au cours du développement d'un projet de recherche que de nouvelles pistes doivent être explorées. Cette indépendance rend possible des coopérations choisies pour mener à bien certaines thématiques de recherche... sans soumission au privé !

La production scientifique des équipes de recherche donne lieu à publication. Cette règle ne souffre pas d'exception, la recherche publique étant un bien public, une propriété collective contrairement à la propriété industrielle qui donne lieu à brevets.

**Démocratiser réellement
l'enseignement supérieur**

La massification a certes permis à plus de jeunes d'entamer des études supérieures. Mais, sauf dans quelques filières professionnelles courtes, nombre d'entre eux échouent avant même d'obtenir un diplôme ou se voient offrir des emplois ne correspondant guère au niveau de leurs études. Une vraie démocratisation suppose d'abord de lutter contre la paupérisation des étudiants (allocation d'étude), ensuite de disposer de moyens en termes de TD, TP, tutorat, bibliothèques, de lieux de vie culturelle et sportive, d'habitat et de restauration, d'accès à l'informatique, de séjours dans des universités étrangères, un peu sur le modèle de ce qui est offert aux élèves des classes prépa et des grandes écoles... Intégrer les grandes écoles et les CPGE au service public serait aussi un facteur de démocratisation et permettrait que les meilleurs étudiants – ou supposés tels – cessent d'être formés dans des écoles coupées de la recherche.

**Construire des institutions
démocratiques**

La mise en place des M et D, des écoles doctorales, la recombinaison des équipes, la constitution de pôles ont fortement accru les dérives autoritaires dans le fonctionnement univer-

sitaire. Contre l'opacité croissante à tous les étages de la gestion des établissements s'impose le respect des pratiques démocratiques, en particulier dans les nouvelles instances : élection des directeurs d'équipes et des écoles doctorales, représentation de l'ensemble des membres de la communauté scientifique (en particulier des MC dans les écoles docto-

**CONTRE LE DEMANTELEMENT DE
LA FORMATION INITIALE
ET CONTINUE DES ENSEIGNANTS**

La loi d'orientation sur l'école qui prévoit d'intégrer en 3 ans les IUFM aux universités constitue un grave danger.

Le temps de formation, en amont comme en aval des concours, serait fortement réduit. Le projet d'ouverture de licences spécifiques de préparation aux concours et la généralisation des cours magistraux fragiliseraient le caractère disciplinaire des formations. Toute perspective de formation polyvalente pour les professeurs des écoles est abandonnée et aucune place n'est faite à la didactique, ni à la pédagogie, pas plus qu'à l'analyse critique des pratiques. Après le concours, les cours en responsabilité seraient accrus, la formation réduite à un simple suivi par un « conseiller pédagogique », voire par un « collègue expérimenté ». La formation continue serait toujours plus exclue du temps de travail.

Une des versions proposée fait disparaître le budget propre, ce qui conduit soit à un financement des IUFM par le ministère qui devrait être « partagé » entre les différentes universités organisant les préparations, soit à un financement direct des universités (comme l'a demandé la CPU). Dans une telle logique, il ne resterait de spécifique que le partenariat avec les rectorats en 2nd année.

Au total, ce projet de refonte des IUFM, s'inscrivant pleinement dans l'esprit de la loi, entérine un enseignement académique réduit au seul « socle des fondamentaux », coupé de toute réflexion sur les pratiques, au lieu de créer des postes statutaires et de poursuivre la réflexion sur la formation des maîtres.

ÉGALITE HOMMES / FEMMES : ON EST LOIN DU COMPTE !

Dans la société tout d'abord où l'on ne peut que constater que les attaques faites aux droits et aux conditions de vie des femmes se multiplient : amendement Garraud, perte de bonification pour la retraite, retour des commandos anti-IVG, manque de lits et de place dans les hôpitaux pour les avortements chirurgicaux, non application sur le terrain de la loi sur l'IGV médicamenteuse... Sans oublier la dégradation des conditions d'embauche et de travail des femmes, de plus en plus soumises au temps partiel non souhaité, le manque de places en crèche et la proposition de ne plus accepter à l'école maternelle les enfants de trois ans.

Dans l'enseignement supérieur ensuite, qui n'est pas non plus exempt d'atteintes aux droits des femmes. Sous prétexte d'annualisation des services, le droit à un véritable congé de maternité est souvent bafoué. Dans tous les postes de direction et de responsabilité, la part faite aux femmes est loin, très loin, de correspondre en proportion à leur nombre en tant qu'enseignantes et chercheuses. Il est d'ailleurs à craindre que l'esprit même du projet de loi sur la recherche, en renforçant le caractère mandarinal des équipes de direction des laboratoires, conduise à réduire encore la part des postes de responsabilité attribués aux femmes.

rales), réduction de la pratique de gestion par « missions » diligentées par le seul président, etc.

Conforter l'emploi public

Il faut mettre un terme à la régression de l'emploi par le recrutement massif d'enseignants et IATOS. Nous refusons le salaire ou l'aménagement des services au mérite, déjà en cours de réalisation chez nos collègues IATOS. Nous exigeons la revalorisation de tous les salaires, en particulier en début de carrière ; un statut et une rémunération décente pour les doctorants et les jeunes docteurs. Le service public n'est pas synonyme de sacerdoce. Contre les menaces de modulation des services, nous demandons une réduction substantielle des heures d'enseignements pour tous afin de répondre à l'accroissement des charges administratives et à la multiplication des préparations de cours (plus que doublées dans certaines disciplines) due à la semestrialisation et aggravée par le LMD. De nombreux collègues considèrent qu'il faut revenir, non à 150, mais à 120 heures annuelles. A cette réduction pour tous doivent bien sûr venir s'ajouter des mesures d'aide aux MC débutants (un demi service pendant trois ans, avec une initiation au fonc-

tionnement de l'université), ainsi qu'à la recherche (CRCT au moins tous les sept ans pour tous ceux qui en font la demande, aide à la mobilité par le financement de séjours de recherche ou de formation, en particulier à l'étranger, développement des passerelles vers les grands organismes, etc.).

Les gouvernements et ministres successifs ne cessent de répéter que nous sommes entrés dans « l'économie du savoir ». Le **sa-voir**, ce sont les chercheurs, les enseignants, les IATOS, qui le construisent de façon beaucoup plus efficace et en tout cas socialement plus utile que bien des cadres et managers au service de l'économie du **profit**.

Renouveler les pratiques syndicales

Les deux dernières années d'activité syndicale nous ont donné l'occasion de vérifier dans la pratique des différences d'orientation, en particulier sur le LMD : le syndicat a, de fait, accompagné la réforme. C'est bien le rapport qu'il entretient avec le milieu universitaire qu'il faut questionner.

Il faut prendre appui sur les éléments de radicalité qui existent encore. La crainte de se heurter au conformisme du milieu conduit à épouser ses renoncements. Le SNESup est trop souvent perçu, par les jeunes notamment, comme un syndicat installé dans l'institution. La prestation de nos élus, des présidents syndiqués particulièrement, n'est pas de nature à contredire cette impression... Volontiers pointées du doigt dans les instances du syndicat, les dérives gestionnaires pourraient être plus fermement (et publiquement) dénoncées !

Entre des positions générales, souvent justes quant à l'analyse, parfois même radicales, et une pratique qui enrobe ou escamote les conflits, l'écart tend à brouiller l'image du syndicat.

Pour un syndicalisme de lutte et des pratiques syndicales cohérentes et dynamiques, voter Ecole Emancipée !

Liste des premiers signataires Motion d'Orientation Ecole Emancipée

ARDONCEAU Pierre (Pau) ; BAKALA Hilaire (Paris 7) ; BANLIAT Christian (Lyon 3) ; CANEDOLI Claude (Metz) ; CANU Jean-Marie (Rouen) ; CASTAING François (Paris 8) ; CZAJKOWSKI Serge (Bordeaux 1) ; DOTAL Jean-Marie (Besançon) ; DOUZANT Denise (IUFM Versailles) ; DREYFUSS Laurence (Montpellier 3) ; GODET Jean-Luc (Angers) ; JETIN Bruno (Paris 13) ; KRZYWKOWSKI Isabelle (Reims) ; LAGARDE Christian (Montpellier 1) ; MADAULE Yves (Toulouse 3) ; MALIFAUD Jean (Paris 7) ; MARCHAND Alain (Montpellier 3) ; MORDER Robi (Versailles-St-Quentin) ; NOBILE Claude (Belfort) ; PUJOS Michel (Bordeaux 1).

Pour signer cette motion ou pour tout contact et contribution, écrire à l'adresse : jean.malifaud@fsu.fr

Pour une alternative syndicale de lutte et de transformation sociale dans l'Education Non à la privatisation de l'enseignement supérieur !

L'année 2005 est une année de congrès et de renouvellement des instances dirigeantes de notre syndicat. Mai 2005, nouvelle étape du processus de Bologne ; janvier 2006 mise en œuvre de la LOLF ; projet LOP Fillon ; traité constitutionnel ... Pouvons-nous laisser faire plus longtemps des politiques qui marchandisent la totalité des secteurs de l'Education et détournent l'enseignement supérieur et la recherche au profit exclusif de "l'économie de la connaissance" ? Au moment où renaît l'espoir de nouvelles mobilisations, nous ne devons pas oublier les défaites passées mais en tirer les leçons, toutes les leçons. A l'évidence, les choix des directions syndicales, dont l'alliance bitendancielle AS/EE-FSU qui se partage la direction du SNESup, ont lourdement pesé sur l'incapacité du mouvement syndical à contrer l'offensive libérale. Préserver l'avenir, c'est aussi imposer une autre orientation, un autre syndicalisme.

Le projet de Fillon : faire sauter les derniers verrous du service public d'Education

Alors que le mouvement de refus s'amplifie, le gouvernement, affichant son mépris de ceux qu'il appelle « la rue », a décidé de poursuivre sa politique de casse sociale et de démantèlement des services publics. La publication prématurée d'une version de travail du projet Fillon de Loi d'Orientation et de Programmation de la Recherche et de l'Innovation (LOPRI) aura eu le mérite d'éclairer crûment les véritables objectifs dans le domaine de l'Education. Ce qui est dit en préambule à propos du secteur de la Recherche publique est exactement transférable aux politiques actuellement mises en œuvre pour l'ensemble du service public de l'Education : « *urgence à le placer dans une nouvelle dynamique, en identifiant puis en faisant sauter les principaux verrous qui brident les initiatives de ses acteurs.* ».

Ce projet est le pendant pour l'enseignement supérieur et la recherche du projet Fillon de Loi d'orientation pour l'Education concernant la formation initiale 1er et 2d degré. Comme lui, il se réclame des objectifs de Lisbonne, dont procède le Procé- sus de Bologne imposé à l'enseignement

supérieur en Europe : « *l'Europe doit devenir l'économie de la connaissance la plus compétitive et la plus dynamique du monde* » mais en explicitant le prix libéral à payer : « *la montée en puissance réelle de la recherche privée* », qui va de pair avec la privatisation de l'enseignement supérieur. Pauvre recherche réduite à un facteur de croissance économique dans « *un monde plus ouvert et mieux sécurisé* (sic !) ».

Comme pour le projet Thélot, issu du « grand débat » piégé sur l'Education, le ministre Fillon se réclame des Etats Généraux de la Recherche de Grenoble. Alors que le SNES/FSU a dû contraindre et forcé par les syndiqués finir par demander le retrait du projet de loi d'orientation, le SNESUP/FSU s'engage dans la même impasse de stratégie de négociation de la LOPRI sur la base de la reconnaissance de l'existence de « points positifs » qui seraient issus de ces Etats généraux. Si l'unité s'est faite presque spontanément pour associer la « LOPRI » dans la plateforme du 20 janvier, la revendication syndicale est demeurée en arrière.

La direction du SNESUP isole les

chercheurs et perd du temps pour contrer une attaque qui n'est pas isolée mais s'inscrit dans un processus global de démantèlement du service public d'Education pour tous de la maternelle à l'université et dans un projet de société. Voir cette définition éclairante du meilleur des mondes promis par le nouvel ordre libéral : « *l'ensemble des acteurs, qu'ils soient publics ou privés, unis dans un même dessein, qui participent à l'intérêt général en produisant du bien commun.* » C'est vers ce monde que l'on veut nous conduire actuellement à marche forcée et c'est contre lui que nous devons nous mobiliser.

De ce monde-là, on n'en veut pas. Tous « les » projets Fillon - de loi d'orientation de l'Education, de programmation de la Recherche et de l'Innovation, de réforme de l'IUFM, etc. - ne sont ni négociables, ni amendables. Ils vont tous dans le même sens de libéralisation et de marchandisation du service public d'Education que le Traité constitutionnel européen s'apprête à valider de manière irréversible. Rejoignant et renforçant le mouvement de refus qui se développe, tous ensemble, enseignant-E-s, personnels de l'Education, étudiant-E-s, travailleur-E-s, citoyen-nE-s, il faut en exiger le retrait.

* ÉMANCIPATION :

(*ex Emancipé-e-s dans le SNESUP*) est la dénomination retenue pour l'ensemble de notre tendance dans les syndicats où elle est présente. C'est une tendance intersyndicale qui regroupe les camarades de l'ancienne tendance École Émancipée demeurés attachés aux principes d'indépendance syndicale et de syndicalisme de lutte fondateurs du syndicalisme enseignant qui se sont vu interdire en 2002 l'usage de cette dénomination dans la FSU à la demande des dirigeants de l'EE/FSU, lesquels ont choisi quant à eux de co-gérer les exécutifs syndicaux aux côtés de la tendance majoritaire, A.S dans le SNESUP.

Le système L.M.D. met en place une université du tri social

Les mouvements étudiants avaient été plus clairvoyants que les directions syndicales enseignantes quant il se sont mobilisés dès la fin 2002 contre la réforme Lang, reprise par Ferry et l'introduction du système LMD (Licence/Master/Doctorat) qui n'a fait que **transférer dans le système universitaire français la politique européenne dite du 3/5/8 ajustée aux besoins de main d'œuvre de l'économie libérale** en permettant de mettre en œuvre dans l'enseignement supérieur un « premier cycle du pauvre » destiné à « sortir » rapidement et à moindre frais la masse de main d'œuvre façonnée aux besoins du moment. Et de limiter les flux d'accès vers les formations plus longues réservées à un pourcentage réduit de privilégiés.

Loin d'un certain discours syndical sur « un enseignement supérieur de qualité », les licences se voient réduites à des moyens horaires minima pour dégager ceux de masters plus nobles, les redou-

blements sont découragés, les licences culs-de-sac sans perspective de poursuite se développent... on entre dans une université du tri social. Livrée aux inégalités régionales renforcées par la décentralisation, et le soutien aux projets « innovants » **prenant le pas sur les priorités sociales et l'égalité territoriale de l'offre de formation**, l'université française « s'américanise » en campus à deux, voire trois vitesses.

Les politiques d'habilitation, prétendument librement décidées dans le cadre de leur autonomie « pédagogique », ont conduit les universités exactement là où on les attendait : **disparition d'enseignements et concentration vers des « pôles d'excellence », entraînant en deux ans des réductions en moyens et en postes et la fermeture des « petits centres »**. Les écarts entre centres universitaires vont encore s'accroître par l'effet conjugué des projets de recherche ou de formations à label européen

(souvent sponsorisées par des « fondations d'entreprise ») et la course aux partenariats régionaux.

L'ouverture est un discours de façade. En se désengageant de leur financement, l'Etat oblige les universités à **accepter l'entreprise comme une nouvelle forme d'autorité de tutelle**, substituant les règles de rentabilité et de concurrence aux critères académiques et scientifiques et imposant ses modes de gestion.

Le SNESUP doit faire un bilan national de la mise en place du LMD. Nous devons exiger le maintien du cadre national de formation et d'horaire (non aux diplômes locaux, des heures de cours égales pour toutEs) et l'habilitation des formations supprimées, lors de la dernière campagne, avec les moyens en postes de titulaires et les dotations nécessaires. Le SNESUP doit coordonner et relayer les initiatives des campus. Ces luttes doivent être menées conjointement sans exclusives par tous les personnels et avec les étudiantEs (coordinations).

Un sous-prolétariat étudiant : augmentation des droits, développement des formations payantes en prélude à la privatisation de l'enseignement supérieur, suppression du statut d'étudiant-surveillant, hausses des loyers en cités, pénurie de logements sociaux étudiants au bénéfice du secteur marchand. Le nouveau système d'attribution locale des bourses sur critères sociaux va renforcer les inégalités territoriales.

Les IUFM en péril, après Ferry-Darcos Thélot-Fillon !

Déjà affaiblis par des années de dotations de pénurie qui les ont contraint à gérer la formation des enseignantEs à court terme et à flux tendu, les IUFM ont subi de plein fouet les conséquences de la réforme LMD qui a malmené, voire supprimé des formations spécifiques. Les filières des sciences humaines et les sciences de l'Education sont les premières menacées par les politiques de formation « rentable ». **Les annonces de suppressions de postes de formateurEs viennent de tomber** ; elles touchent en premier les formateurs associés dont l'intérêt était justement l'articulation avec la pratique sur le terrain. Si le projet de loi d'orientation demeure très flou sur la formation des enseignantEs, il est évident qu'**une formation au rabais pour les jeunes = une formation minimum de leurs enseignants.**

La formation sacrifiée aux normes européen-libérales

L'intégration des IUFM, avec leurs moyens et leurs personnels, aux universités prévue par la « réforme » Fillon va achever le démantèlement d'un système devenu incompatible avec les nouvelles normes pour l'éducation qui vont être scellées par le traité constitutionnel. Dans un contexte de pénurie de moyens et de renforcement des tutelles locales, **le rattachement direct à l'Université conduit à la désignation par le Ministère d'un Directeur appelé à gérer la formation aux côtés des**

Recteurs et à la dissolution des moyens spécifiques des IUFM, personnels et budgets, dans le budget général des Universités régulé par la nouvelle loi de finances LOLF.

Ce changement de statut **va faire entrer les IUFM dans le jeu des inégalités et des concurrences régionales entre pôles universitaires.** Avec un mouvement déconcentré, les recrutements au niveau des Master peuvent faire sauter le cadre national des concours et lancer directement sur le marché du travail les titulaires d'un Master « Education » embauchés régionalement comme c'est déjà le cas dans d'autres pays européens.

Un combat commun, de la maternelle à l'université

Le projet de réforme Fillon de l'IUFM est un aspect de l'offensive libérale contre l'école publique et l'accès au savoir de tous les jeunes. **Défendre les IUFM est donc l'affaire de toutEs, étudiantEs, enseignantEs de la maternelle à l'Université, personnels de tous les niveaux, et citoyen-ne-s : le SNESUP développera sans exclusives les contacts unitaires pour s'engager activement dans la lutte pour la défense des IUFM comme lieux indépendants de formation commune au service d'un projet de système public d'éducation pour toutEs.**

La LOLF, bras armé des politiques libérales sur le terrain

Derrière un intitulé qui laisse croire à un banal dispositif comptable, la LOLF, Loi d'Orientation sur les Lois de Finances constitue en fait **un instrument redoutable de gestion technocratique des ressources humaines dont on ne fait encore qu'entrevoir les conséquences**. On pourrait voir dans cet outil complémentaire à la réforme de l'Etat, qui organise le transfert de la quasi-totalité des compétences financières vers ceux qu'on appelle " les acteurs de terrain ", une volonté légitime de laisser gérer au plus près les ressources, donc un recul de la bureaucratie, mais les effets sont beaucoup plus pervers notamment pour les universités.

L'effet le plus visible de la LOLF est **la globalisation de la gestion des crédits au niveau de l'Université : les IUT s'inquiètent même de voir comme pour les IUFM leur autonomie remise en cause par contrecoup**. L'expérience de décentralisation des compétences de l'état vers les collectivités locales a montré que les crédits ne suivaient pas forcément, et les Universités risquent de rencontrer le même problème, avec le pouvoir de lever l'impôt en moins. En cette période de « réduction des déficits budgétaires », les conséquences sur les choix des commissions sont prévisibles.

Un des plus gros dangers de la LOLF est son impact sur l'emploi dont la dimi-

nution constitue en fait l'objectif réel. Salaires, coûts des formations, dépenses de recherche ou d'entretien, tout est mis dans le même panier, charge à l'établissement d'établir ses « priorités ». A relever que s'il est possible de sacrifier un poste afin d'assurer le chauffage, l'inverse est interdit ! Les premiers visés sont les précaires, notamment ceux qui comme les ATER ont droit à des allocations de perte d'emploi et dont le recrutement devient synonyme d'une charge supplémentaire à provisionner...

Mais la LOLF est aussi **un vecteur de privatisation avec la « contractualisation externe » qui organise le partage des missions de service public avec des opérateurs privés**. C'est-à-dire la récupération des secteurs les plus rentables et la déshérence des missions sociales d'intérêt collectif parallèlement à l'introduction des méthodes de gestion et de management du libéralisme : dégraissage de filières de formations peu rentables, stratégies concurrentielles, recrutement des personnels au moindre coût et contractualisation, gestion de ressources humaines...

Les changements sont déjà perceptibles chez les élus - certains avec la voix de représentants SNESUP, des Universités, dont **les Présidents transformés en « chefs de service déconcentré »** intègrent des discours et des logiques de « déci-deurs » éco-

nomiques. La LOLF développe aussi **des hiérarchies transversales de proximité** qui pèsent encore plus sur les conditions de travail des personnels en général (évolutions de carrière au plan individuel et « dialogue social » au plan collectif) et des précaires dont elle favorise la multiplication.

Quel espace dans ce cadre de travail nouveau pour les garanties statutaires et les acquis syndicaux ? Pour l'instant, les directions syndicales développent un « discours d'expert » sur la LOLF qu'elles présentent essentiellement comme une fatalité aggravante par rapport aux autres dispositifs. Elles misent sur le développement d'un « dialogue social territorial » qui renforcerait leurs positions, la FSU spéculant sur de nouveaux champs de syndicalisation. Cette prudence tient aussi à l'ambiguïté politique et syndicale entourant une loi votée à l'unanimité (abstention du PC) par le Parlement en 2001.

Au niveau universitaire, la LOLF doit être dénoncée pour ce qu'elle est : la soumission de l'Université aux normes de l'AGCS (Accord Général sur le Commerce des Services) dont l'objectif est la libéralisation des services publics, en particulier la Santé et l'Education. Syndicalement elle prépare l'intégration des syndicats dans un dispositif de gestion et de co-décision nécessaire au développement de l'Europe néo-libérale et à l'aboutissement pour l'Université du processus de Bologne.

La précarité, second statut d'emploi dans l'enseignement supérieur

L'enseignement supérieur est frappé de plein fouet par la précarité. Vacataires, doctorants-moniteurs, étudiants-chercheurs, etc. représentent 46 % des effectifs dans la recherche et l'enseignement supérieur publics. Cette donnée globale recouvre une très grande diversité de statuts et de situations d'une nouvelle catégorie de travailleur-E-s de l'Education dont les conditions de travail ne cessent de se dégrader.

La question de la précarité des jeunes chercheurEs, après la mobilisation très médiatisée de la Recherche, reste pleinement d'actualité. Voir le récent appel du collectif des Jeunes Chercheurs Contre la Précarité, que la direction AS-EE/FSU continue à ignorer. Dans les IUFM, le blocage dans la création de postes a conduit à un recours massif aux heures complémentaires et aux personnels précaires (jeunes docteurs, CES, emplois-jeunes,

contractuels...) qui sont sacrifiés après avoir prouvé toute leur utilité alors que se développe une forme de précarisation du corps des formateur-E-s avec les emplois en temps partagé remis en cause chaque année. Nous devons soutenir aussi les personnels IATOS-Saux avant-postes de la privatisation avec la sous-traitance et le recrutement local direct.

La priorité des priorités :

- refus des emplois précaires, et donc du recrutement de nouveaux précaires,
- titularisation immédiate de tous les non-titulaires dans le corps optimal correspondant, sans condition de nationalité,
- pour les enseignantEs-chercheurEs et enseignantEs-formateurEs, une unification concertée des statuts articulés avec la double fonction d'enseignement et de recherche ou de formation, suppression du statut d'ATER et remplacement par des emplois statutaires, avec intégration des ATER en fonction comme MdC .

Le champ de bataille est aussi européen

Alors que le "grand marché européen de l'Education" (issu de l'AGCS) se concrétise dans les politiques universitaires = processus de Bologne, et dans les textes = Traité constitutionnel, le syndicalisme doit aussi conduire la bataille au niveau européen. Actuellement, **le SNESUP emboitant le pas à la FSU s'apprête à sacrifier les luttes aux stratégies d'un vaste mouvement de recomposition syndicale mondiale de « l'après mur de Berlin » dont l'épicentre au niveau européen est la Confédération Européenne des Syndicats.** (CES, ou ETUC en anglais).

Derrière un intitulé trompeur, la CES n'a rien à voir avec une organisation de défense des intérêts collectifs des salariés européens. C'est une « instance de régulation » associée à

la gouvernance européenne aux côtés de l'UNICE (Union des Confédérations de l'Industrie et des Employeurs d'Europe) ! Il faut dénoncer **la manifestation européenne du 19 mars à Bruxelles, véritable déni des luttes, derrière et aux côtés de la CES sur une plate-forme réformiste pour une Europe sociale faisant l'impasse sur le Traité constitutionnel qu'il faut dénoncer.**

Derrière les dénonciations des politiques européennes et les déclarations de guerre de principe à la réalisation du processus de Bologne, **l'exécutif pseudo-pluraliste A.S/E.E-FSU du SNESUP, désertant le terrain des luttes, engage en fait, sans véritable débat ni transparence vers les syndiqués, le devenir de l'enseignement supérieur dans des stratégies « d'accompagnement critique » de réformes bientôt irréversibles.**

Pour une opposition frontale aux menées du libéralisme

L'Enseignement Supérieur et la recherche sont en première ligne de l'agression néolibérale. Conforté par les défaites syndicales qui ont succédé au printemps 2003, le gouvernement se croit véritablement « tout permis ». Aiguillé par le MEDEF et l'accélération des politiques libérales européennes, il a accumulé en quelques mois les rapports et projets régressifs de contre-réformes libérales dont la mise en œuvre est en fait déjà amorcée. **Le projet de traité constitutionnel, en verrouillant l'ensemble de ces politiques, les rendra irréversibles. Le syndicalisme doit cesser de chercher du grain à moudre, entretenant ainsi des illusions démobilisatrices, et prendre toutes ses responsabilités.**

Aujourd'hui les personnels sont conscients des menaces, mais il faut une mobilisation suffisante pour concrétiser ce refus. Des signes avant-coureurs de remobilisation se manifestent, dans le public mais aussi le privé, les lycéens, etc. Continuer une lutte en ordre dispersé ne peut que décourager le mouvement. **Dans l'Éducation, la lutte contre les lois d'orientation Fillon et pour le retrait des projets de « réformes » peut porter cette mobilisation en favorisant les initiatives syndicales unitaires dans une perspective de grève reproductible et en suscitant l'appui des parents, des usagers et des organisations de travailleurs dans un cadre interprofessionnel.**

Mais l'expérience récente des luttes, dans l'enseignement supérieur comme ailleurs, a montré que le succès de la mobilisation passe aussi par **l'auto-organisation des personnels et la conduite démocratique de la lutte avec des AG souve-**

raines. Et que l'extension du mouvement repose sur **la volonté des directions syndicales de coordonner, impulser et élargir les luttes**, ce à quoi la direction AS/EE-FSU du SNESUP s'est toujours refusée, en préférant cultiver les rentes de situation d'un syndicalisme de sommet. **Il faut changer d'orientation et retrouver la voie d'un syndicalisme de lutte.**

Pour l'unité dans les luttes : c'est une condition absolument indispensable à la construction d'un rapport de forces aujourd'hui. **Elle doit se faire sans a priori ni exclusives.** Au lieu de privilégier un syndicat étudiant (l'UNEF), le SNESUP doit relayer et soutenir les luttes de toutes les organisations et coordinations étudiantes mobilisées sur le terrain. La démarche unitaire doit également prévaloir pour les organisations de personnels, **dépasser les territoires catégoriels de la FSU et développer les actions intersyndicales sur des objectifs de lutte communs.**

Pour l'indépendance syndicale : à la fonction « courroie de transmission » rigide d'un parti a succédé un « consensus mou ». Une dérive réformiste sournoise faite de copinage et de complaisance avec certains pouvoirs aboutit à un syndicalisme d'accompagnement voire de co-gestion. **Un syndicalisme indépendant aujourd'hui c'est aussi par rapport aux institutions européennes, au capital international, mais également aux pouvoirs de proximité** (instances régionales, probLaème de la CPU) et aux institutions hybrides qui se multiplient (CES groupes de pilotage...).

Pour un fonctionnement syndical démo-

cratique : les crises et conflits internes récurrents, dans certaines grosses sections ou au dernier congrès, et les démissions individuelles ou collectives qui en ont résulté sont révélateurs de dérives dangereuses. Face à d'énormes enjeux de pouvoir, le fonctionnement actuel entretient des logiques d'appareils ou des stratégies individuelles qui détournent le syndicalisme de ses buts et découragent les syndiqués. **Il faut rétablir le pluralisme (droit de tendance), la démocratie et le débat collectif à tous les niveaux du SNESUP.**

**Pour un SNESUP de combat
Pour une autre université
Laïque et démocratique
Au service du changement social
Soutenez l'orientation de la liste
ÉMANCIPATION**

Motion d'orientation ÉMANCIPATION

Liste des premiers signataires (ordre alphabétique)

Henri AMADEI	(St Etienne)
Nathalie AUGER	(Rennes 1)
Claude Michel BRAUD	(La Rochelle)
François COQUET	(Le Havre)
Joël DENISOT	(Aix-Marseille)
Christine DOLLO	(Aix-Marseille)
Gérard FEVRIER	(Toulon)
Roland GOIGOUX	(Clermont-Ferrand)
Alfred KNAPP	(La Rochelle)
Yannick LEFRANC	(Strasbourg)
Yves MATHERON	(Toulouse)
Stéphane MOUNIER	(Toulon)
Christian REYMONET	(Aix-Marseille)
Anne ROCHE	(Aix-Marseille)
Didier TORSET	(Dijon)
Anne VIRRIION	(Rennes 1)

Printemps 2005 : l'enseignement supérieur et la recherche menacés par la LOPRI ! Pourquoi rejoindre le SNESUP-FSU ?



La force de l'action collective, du syndicat, du mouvement social

- Au printemps 2004, le mouvement pour « Sauver la Recherche et l'Université », auquel le SNESUP a largement contribué, a fait reculer le gouvernement.
- Aujourd'hui, ensemble, il nous faut imposer le respect des engagements pris, contrecarrer les projets libéraux, retirer la LOPRI, transformer l'enseignement supérieur et la recherche publics.

Combattre l'offensive libérale :

- L'attaque est sans précédent : régression sociale (retraites, assurance maladie, salaires) démantèlement des services publics (La Poste, France Télécom, les transports aériens ...), casse de l'emploi (licenciements, délocalisations)...
- Concernant l'Enseignement Supérieur et Recherche publics, ce sont :
 - La LOPRI, véritable système de démantèlement du service public et des statuts, missions et garanties nationales des enseignants du supérieur.
 - des blocages budgétaires des crédits et de l'emploi,
 - l'éclatement du cadre national des diplômes,
 - l'atteinte à la collégialité et la confiscation des décisions par quelques-uns, l'affaiblissement du fonctionnement démocratique, c'est la conception de « l'Université-Entreprise », de la mise en concurrence généralisée des établissements.
- Chacune et chacun de nous est atteint/e ou menacé/e dans son métier, son pouvoir d'achat, sa vie, ses exigences et ses valeurs.

Résister, c'est aussi proposer !

- Le co-développement de l'enseignement et de la recherche publics pour tous, c'est une nécessité tant pédagogique que scientifique, en même temps qu'un besoin social, une aspiration démocratique, une exigence économique.
- L'exercice de notre métier, nous le voulons au service de l'excellence pour tous, de la qualité des formations et de la recherche, dans des conditions de travail profondément améliorées, revalorisées, avec un meilleur pouvoir d'achat.
- Le respect des droits de chacun/e, l'expression de la solidarité et la coopération doivent prévaloir sur les comportements autoritaires, individualistes, concurrentiels, qui ont tendance à renaître ces derniers temps.

Le SNESUP-FSU pour s'informer, débattre, défendre ses droits, rassembler dans l'action

- S'informer : par son bulletin, son site Web www.snesup.fr, sa messagerie régulière
- Défendre ses droits et en revendiquer l'amélioration : instrument de défense individuelle au niveau de l'établissement
- Débattre : les initiatives syndicales se décident ensemble. Les sections syndicales dans les établissements sont le lieu primordial de l'analyse collective, du débat. C'est dans la richesse de sa diversité que le mouvement social s'organise et intervient. Ainsi pour les Etats Généraux de la recherche et de l'enseignement supérieur
- La permanence et la force organisée du syndicat sur l'ensemble des questions, au niveau national comme au niveau local, c'est un outil irremplaçable pour rassembler et intervenir collectivement avec efficacité.

Pour vous, pour votre métier, pour le Service Public, face à l'offensive libérale, syndiquez-vous : adhérez au SNESUP-FSU !

1^{er} syndicat de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche

Le SNESUP-FSU, un syndicalisme de lutte et de transformation sociale

La FSU, une fédération unitaire et pluraliste, 1^{ère} fédération de la Fonction Publique.

Contactez le SNESUP à Paris (78, rue du Fbg St-Denis 75010 Paris) ou les responsables de la section SNESUP de votre établissement :

Noms, labo, téléphone, coordonnées :

PREPARER ACTIVEMENT le CONGRES, RENFORCER le SYNDICAT

MODALITÉ D'ORGANISATION

Le congrès d'orientation du syndicat se tiendra les 6,7,8 avril 2005 à l'Université Paris 12 Val de Marne (Créteil).

1. Délégués des sections au Congrès :

Ils sont désignés par les syndiqués de chaque section selon les modalités suivantes :

de 3 à 9 syndiqués :	1
de 10 à 19 syndiqués :	2
de 20 à 34 syndiqués :	3
de 35 à 49 syndiqués :	4
de 50 à 69 syndiqués :	5
de 70 à 99 syndiqués :	6
> 100 syndiqués par tranche de 50	+1

Les syndiqués d'un même établissement non rattachés à une section peuvent demander à être représentés au Congrès par un participant ayant voix consultative.

Dans le cadre du **droit syndical**, les délégués et participants au Congrès bénéficient d'une **autorisation spéciale d'absence** qui couvre la durée du Congrès ainsi que les "délais de route nécessaires pour s'y rendre" (les documents seront envoyés aux secrétaires).

2. Opérations de vote dans les sections syndicales :

Les sections syndicales organisent dans le cadre fixé par la CA les opérations électorales en s'entourant de toutes les garanties nécessaires à leur régularité.

La première tâche est celle d'organiser les débats autour du rapport d'activité, des motions d'orientation et des autres textes préparatoires sur les thèmes du Congrès. Il est nécessaire de programmer avec les syndiqués les réunions (assemblée générale de l'ensemble de syndiqués...) en montrant les enjeux de la participation de tous à ce moment essentiel de la vie du syndicat.

■ Organisation des votes

Tout syndiqué à jour de sa cotisation est appelé à participer au vote sur le rapport d'activité et sur l'orientation (bulletin n° 524). Les votes par correspondance auprès de la section constituent une des modalités d'organisation. Ils doivent être dépouillés avec les autres votes, mention en étant portée par les responsables du vote sur le P.V. d'émargement (listing des adhérents).

Le listing nominatif des adhérents, transmis aux secrétaires de section, constitue donc la base de travail des opérations de vote. Il constitue la **liste électorale** des syndiqués à jour de leur cotisation qui seuls peuvent participer aux votes. Il sert de **liste d'émargement** des votants, document nécessaire au contrôle de la commission des mandats. En cas de vote par correspondance local, partiel ou total, les responsables de la section ou les responsables des opérations de vote attestent de la validité des votes reçus en émargeant la liste des votes reçus à ce titre.

Ce listing sera complété par les cotisations reçues par le trésorier de section ultérieurement à la date de réception du listing, et jusqu'au **VENDREDI 1^{ER} AVRIL**. Les cotisations collectées après cette date et les votes correspondants seront reçus pour validation par la commission aux comptes et par la commission des mandats.

■ Dépouillement des votes

Il sera effectué par les responsables de la section ou les syndiqués désignés à cet effet. Le document récapitulatif des votes des syndiqués de la section (activité, orientation) sera complété dès l'obtention des résultats. **Aucun système de péréquation des votes n'est effectué : un syndiqué votant = un vote exprimé.**

■ Transmission des résultats

Une copie de la **liste d'émargement et du document récapitulatif des votes** (bordereau) sera **envoyée dès son établissement** par fax ou mél au siège du syndicat (commission des mandats). L'original de ces documents, accompagné de tous documents justificatifs (enveloppes signées en cas de vote par correspondance...), sera apporté au congrès par le (ou) les délégué(s) (ce qui constitue la règle) ou, par exception en cas d'empêchement du (ou des) délégué(s), transmis pour être déposé au congrès **au plus tard le MERCREDI 06 AVRIL avant 16 heures**.

3. Vote par correspondance national (envoi direct au siège du syndicat) :

Il peut être admis et validé. Il concerne les syndiqués isolés ou retraités, ou ceux n'ayant pas de section syndicale de rattachement, ou ne pouvant joindre cette dernière, ou dont la section n'aurait pas organisé de vote. La commission des mandats sera amenée à vérifier et valider ces votes.

Ces votes doivent parvenir (réception au siège) au plus tard le LUNDI 4 AVRIL. Les votes parvenus après cette date seront reçus pour validation par la commission des mandats.

Afin de garantir sa sincérité, ce vote s'opère ainsi :

- ▶ Bulletin de vote dans une enveloppe vierge cachetée.
- ▶ Glisser cette enveloppe dans une deuxième cachetée, comportant nom, prénom, section et signature du syndiqué.
- ▶ Glisser le tout dans une troisième enveloppe cachetée expédiée au siège du syndicat (SNESUP-FSU 78, rue du Faubourg St Denis 75010 Paris, avec la mention « Congrès d'orientation »).

4. Prise en charge des délégués :

Pourront faire l'objet d'un remboursement des frais de déplacement (80% du billet SNCF 2^{ème} classe) les délégués élus de la section ainsi que les membres de la CA sortante. Les syndiqués non délégués participant au congrès sans droit de vote verront leur frais de déplacement pris en charge par leur section (se renseigner auprès de son trésorier).

Les repas de midi sont à la charge du syndicat et pris en restauration collective près le lieu du congrès. L'hébergement est à la charge des sections syndicales (une liste d'hôtels proches sera communiquée rapidement aux sections et fournie au secrétariat du congrès).

Dès maintenant :

- ▶ Réunir chaque section syndicale et contacter tous les syndiqués
- ▶ Envoyer les contributions individuelles ou collectives (fiches thématiques...)
- ▶ Prévoir l'organisation du vote dans des conditions permettant la plus large participation des syndiqués de la section
- ▶ Désigner les délégués au congrès par un vote de l'assemblée de tous les syndiqués
- ▶ Renforcer le syndicat en collectant les cotisations manquantes et en proposant l'adhésion aux collègues.

BULLETIN de VOTE
VOTE sur le RAPPORT d'ACTIVITÉ

POUR	CONTRE	ABSTENTION	NE PREND PAS PART AU VOTE
-------------	---------------	-------------------	--------------------------------------

Entourer une seule des cases ci-dessus



BULLETIN de VOTE
VOTE sur l'ORIENTATION

ACTION SYNDICALE	ÉCOLE ÉMANCIPÉE	ÉMANCIPATION	ABSTENTION	NE PREND PAS PART AU VOTE
-----------------------------	----------------------------	---------------------	-------------------	--

Entourer une seule des cases ci-dessus